



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

**Soixante-huitième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2014-2015**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte des décisions que l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité ont prises ou qu'il est prévu qu'ils prennent au sujet des missions politiques spéciales, y compris les missions de bons offices et de diplomatie préventive et les missions de consolidation de la paix après un conflit, en fonction des demandes exprimées par les gouvernements et/ou des recommandations du Secrétaire général.

On y trouve, pour l'année 2014, les prévisions de dépenses concernant 34 missions politiques instituées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité, prévisions qui sont présentées sous une forme plus détaillée dans des additifs au présent rapport ([A/68/327/Add.1](#) à 6).

Le montant total net (c'est-à-dire déduction faite des contributions du personnel) des dépenses prévues pour ces missions se chiffre à 540 762 100 dollars (montant brut : 577 147 400 dollars). Il est prévu d'imputer ces dépenses au crédit de 1 081 089 900 dollars demandé pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015.

\*\* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (6 décembre 2013).



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
A. Prorogation ou reconduction de mandats .....	3
B. Missions créées, achevées ou non reconduites en 2013 .....	4
C. Agencement des rapports sur les budgets des missions politiques spéciales .....	5
D. Incidences des réductions de ressources sur l'exécution des mandats (résolution 67/248 de l'Assemblée générale) .....	6
E. Résultats obtenus en 2013 .....	9
F. Environnement opérationnel, particulièrement la coopération, les synergies et le degré de collaboration des missions entre elles ainsi qu'avec les équipes de pays et les services du Siège .....	10
G. Règles édictées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en matière de communication de l'information par les missions politiques spéciales .....	12
II. Prévisions de dépenses pour l'ensemble des missions politiques spéciales mandatées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité .....	22
III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	46
<b>Annexes</b>	
I. Récapitulatif des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2014-2015 .....	47
II. Missions politiques spéciales p l'exercice 2014-2015 : départements responsables et appui administratif .....	48
III. Ressources extrabudgétaires demandées pour les missions politiques spéciales .....	50
IV. Ressources destinées aux opérations aériennes pour 2012-2014 .....	51
V. Classement des missions politiques spéciales aux fins de l'enveloppe budgétaire pour 2014-2015 (mission reconduite ou nouvelle mission) .....	53
VI. Principaux facteurs de variation des effectifs civils nécessaires .....	55
VII. Comparaison des taux de vacances de postes .....	57
VIII. Crédits demandés au titre des experts, des consultants et des voyages, par mission (2013-2014) .....	59

## 1. Introduction

1. Le présent rapport traite des ressources nécessaires durant la première année de l'exercice 2014-2015 pour 34 missions politiques spéciales, non compris la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et le soutien de l'ONU à la vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne, ressources dont le montant a été calculé compte tenu des décisions déjà prises par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité ou qu'il est prévu qu'ils prennent en réponse à des demandes des États Membres ou suivant les recommandations du Secrétaire général.

2. Quatre missions, à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et la MANUSOM sont des missions nouvelles mises sur pied en application de décisions prises vers la fin de 2012 ou depuis le début de 2013. En avril 2013, le mandat du BUNUMA a été incorporé à celui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui est une mission de maintien de la paix. Le mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a expiré en juin 2013 lorsque a été créée la MANUSOM.

3. Les prévisions de dépenses pour le Bureau du Conseiller spécial pour le Myanmar, dont le mandat a été arrêté par l'Assemblée générale, sont exposées dans le présent rapport afin que celui-ci donne une vue d'ensemble des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales, mais elles seront également portées à l'attention de l'Assemblée conformément à l'article 153 de son règlement intérieur.

4. Les prévisions budgétaires pour 2014 concernant la MANUSOM et le soutien de l'ONU à la vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne ne figurent pas dans le présent rapport du fait que l'évaluation des besoins était en cours lorsque celui-ci a été établi. Ces prévisions seront présentées dans des additifs une fois l'évaluation des besoins achevée.

5. Dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/529), le Secrétaire général avait proposé pour les missions politiques spéciales une enveloppe de 1 113,2 millions de dollars. Conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, un montant de 1 081 089 900 dollars est demandé pour ces missions au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 3)]. L'annexe I du présent rapport indique l'emploi proposé de ce montant pour 2014 et 2015.

### A. Prorogation ou reconduction de mandats

6. Les mandats de la plupart des missions politiques spéciales dont il est question dans le présent rapport ont été prorogés ou reconduits au-delà de 2013, et la prorogation ou reconduction par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité des mandats des autres missions est en instance ou prévue.

7. On trouvera ci-après des informations sur les mandats des 34 missions faisant l'objet du présent rapport :

a) Douze missions ont un mandat de durée indéterminée : le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre; le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide; l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental; l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité; le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève; le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud; le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen; le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale; le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban; le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel; le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs; et le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie;

b) Dix-huit missions ont un mandat venant à expiration en 2014 ou plus tard : le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée; le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire; le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo; le Groupe d'experts sur le Soudan; le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée; le Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran; le Groupe d'experts sur la Libye; l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida et les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la prolifération des armes de destruction massive; le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC); le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA); la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL); le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL); le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS); l'appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN); la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI); le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB); et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA);

c) Trois missions ont un mandat venant à expiration dans le courant de 2013 : le Groupe d'experts sur le Libéria; la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA);

d) L'Assemblée générale est saisie de la question du mandat du Conseiller spécial pour le Myanmar, qui est de durée indéterminée.

8. Les prévisions budgétaires concernant les missions dont le mandat viendra à expiration d'ici à la fin de 2013 sont présentées dans le présent rapport sous réserve des décisions de prorogation ou reconduction que prendront l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité sur la base des rapports dont ils sont déjà ou seront saisis.

## **B. Missions créées, achevées ou non reconduites en 2013**

9. Quatre missions ont été créées en 2013, dont l'une (le BUNUMA) a ensuite été incorporée à une mission de maintien de la paix (la MINUSMA).

10. Le BUNUMA a été créé par la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité. Conformément aux dispositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité

internationales de la résolution 66/249 de l'Assemblée générale concernant les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal, le financement initial de la mission, pour la période de six mois s'achevant le 30 juin 2013, a fait l'objet d'une autorisation d'engagement approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Par sa résolution 2100 (2013), le Conseil de sécurité a créé au Mali une mission de maintien de la paix, la MINUSMA, dont le mandat comprend celui précédemment assigné au BUNUMA.

11. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a été créé au quatrième trimestre de 2012, et son financement initial à la fin de l'année a été couvert par des fonds extrabudgétaires. Durant la seconde partie de la reprise de sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 67/269, approuvé le budget du Bureau pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

12. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été créé en mars 2013, et il est financé en vertu de l'autorisation d'engagement que l'Assemblée générale a accordée au Secrétaire général par sa résolution 66/249 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

13. Enfin, par sa résolution 2093 (2013), le Conseil de sécurité a créé la MANUSOM et mis fin au mandat de l'UNPOS.

### C. Agencement des rapports sur les budgets des missions politiques spéciales

14. Comme précédemment, les prévisions budgétaires relatives aux missions politiques spéciales pour 2014 sont présentées dans des additifs, dont chacun correspond à un groupe thématique, sauf dans le cas des deux grandes missions, la MANUA et la MANUI, dont chacune fait à elle seule l'objet d'un additif<sup>1</sup>;

a) Groupe thématique I : envoyés spéciaux et personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/68/327/Add.1);

b) Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/68/327/Add.2);

c) Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés (A/68/327/Add.3);

d) MANUA (A/68/327/Add.4);

e) MANUI (A/68/327/Add.5);

f) Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie (A/68/327/Add.6).

15. Compte tenu des observations et selon les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Secrétariat continue de s'attacher à aligner autant que faire se peut la présentation des budgets

<sup>1</sup> Il est prévu de publier deux autres additifs consacrés respectivement aux prévisions budgétaires concernant la MANUSOM et l'appui de l'ONU à la vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne.

des missions politiques spéciales sur celle des budgets des opérations de maintien de la paix.

#### **D. Incidences des réductions de ressources sur l'exécution des mandats (résolution 67/248 de l'Assemblée générale)**

16. Dans son rapport sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/529), le Secrétaire général avait proposé pour les missions politiques spéciales une enveloppe de 1 113,2 millions de dollars. Cette enveloppe devait couvrir les dépenses afférentes aux 29 missions alors en cours et aux trois missions créées en 2012 (le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et la MANUL (voir les paragraphes 17 et 18 du rapport).

17. Cette enveloppe ayant été réduite de 32 146 400 dollars conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, le projet de budget-programme pour 2014-2015 comprend un montant global de 1 081 089 900 dollars pour les 32 missions politiques spéciales en cours, comme indiqué dans le tableau 3.3 et au paragraphe 3.80 du projet de budget-programme [A/68/6 (Sect. 3)].

18. Les prévisions budgétaires concernant les missions politiques spéciales accusent par rapport aux prévisions antérieures des augmentations (missions nouvelles et missions dont le mandat a été élargi) et des diminutions (missions non prorogées ou reconduites); ces augmentations et diminutions se répartissent comme suit :

a) Augmentation : mission dont la prorogation au-delà de 2013 n'était pas prévue (Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie);

b) Augmentation : missions politiques spéciales créées vers la fin de 2012 et en 2013 (Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, MANUSOM et soutien de l'ONU à la vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne);

c) Augmentation : révisions de mandat nécessitant des ressources additionnelles (Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée);

d) Diminution : mission dont le mandat a pris fin en 2013 (UNPOS);

e) Diminution (partielle) : mission dont le mandat viendra à expiration en 2014 (BINUCSIL, mission qui prendra fin en mai 2014);

f) Augmentation : couverture de certains besoins opérationnels importants, exceptionnels et imprévus (Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Yémen et Direction exécutive du Comité contre le terrorisme).

19. Comme il est indiqué dans le projet de budget-programme pour 2014-2015 [voir par exemple le paragraphe 22 de l'introduction (A/68/6 (Introduction))], le budget d'un certain nombre de missions politiques spéciales comprend un aperçu de la variation du montant des ressources et, le cas échéant, une analyse des incidences de cette variation sur le volume des produits et l'obtention des résultats prévus. On

y trouve également l'exposé des incidences éventuelles de cette variation sur le respect du calendrier d'exécution du mandat de la mission et sur la portée et la qualité des activités qui en relèvent.

20. Pour chacune des missions politiques spéciales dont le budget reflète des variations directement imputables à l'application de la résolution [67/248](#) de l'Assemblée générale, ces variations sont récapitulées dans un tableau donnant un aperçu de l'évolution des ressources. Ce tableau, construit sur le même modèle que celui qui figure dans le projet de budget-programme pour 2014-2015, comprend les quatre colonnes suivantes :

a) *Réduction nette : moyens nécessaires.* Les chiffres qui figurent dans cette colonne illustrent la répartition des variations par chef de dépense;

b) *Description.* On trouve dans cette colonne l'explication des incidences de la réduction proposée et l'exposé des mesures prévues pour les atténuer;

c) *Réduction : produits.* Cette troisième colonne indique les variations du volume des produits (sans objet dans le cas des missions politiques spéciales);

d) *Réduction : objectifs de résultats.* Cette quatrième colonne indique les modifications apportées éventuellement aux objectifs de résultats (aucun changement dans le cas des missions politiques spéciales).

21. Les additifs au présent rapport comprennent au total 12 tableaux illustrant les variations des ressources directement imputables à l'application de la résolution [67/248](#) (3 pour le groupe thématique I et 9 pour le groupe thématique II). Pour les missions concernées, les variations consistent essentiellement en des réductions des ressources qu'il est prévu d'affecter aux consultants et aux frais de voyage du personnel et des experts. Pour atténuer les effets de ces réductions, il est prévu de recourir davantage à des vidéoconférences qui permettront d'éviter des déplacements.

22. On ne s'attend pas à ce que l'application de la résolution [67/248](#) ait des incidences directes sur les missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III, non plus que sur la MANUA et la MANUI.

### **Postes**

23. Les postes sont le principal objet de dépense des budgets des missions politiques spéciales (56,8 % du total des dépenses prévues pour 2014). Pour l'ensemble des missions, le rapport moyen entre le nombre des postes pourvus par recrutement sur le plan national et celui des postes pourvus par recrutement sur le plan international est de l'ordre de 1,5 à 1. Le personnel civil de la MANUA, de la MANUI et de la MANUL représente 76 % de l'effectif total des missions politiques spéciales.

24. De nombreuses missions ayant atteint leur régime de croisière, le Secrétariat s'efforce constamment de réduire le coût des services d'appui dont elles ont besoin, notamment en transférant certaines fonctions à du personnel recruté sur le plan national, ce qui contribue au renforcement des moyens des pays hôtes, et en externalisant la prestation des services non essentiels.

25. Au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), des progrès notables ont été faits en 2013 dans la prestation de services de gestion financière et de gestion

des ressources humaines au BNUB et au BINUCA, ainsi qu'à l'UNPOS/ la MANUSOM, laquelle bénéficie également des services du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA). Grâce au Centre de services régional, le BNUB et le BINUCA ont pu réduire leur effectif de neuf postes (5 postes d'agent du Service mobile et 4 postes d'agent local), précédemment affectés à la gestion financière (5 postes) et à la gestion des ressources humaines (4 postes), comme indiqué dans les projets de budget de ces deux missions pour 2013 (A/67/346/Add.3).

26. Le Bureau commun d'appui créé au Koweït en décembre 2012, qui dessert les deux missions les plus grandes (la MANUA et la MANUI), est au cœur de l'effort de réduction des dépenses d'appui aux missions. De nouvelles mesures seront prises pour mieux intégrer les procédures et normes de prestations de services, en vue de déterminer si les autres fonctions pourraient être transférées au Bureau et de maximiser les gains d'efficacité résultant de ce que les deux missions bénéficient de services communs. On trouvera plus de détails sur le fonctionnement du Bureau aux paragraphes 57 à 66.

27. Sans préjudice de l'exercice par le Conseil de sécurité de son pouvoir de définir des mandats de consolidation de la paix, les missions font l'objet d'examen périodiques qui ont pour but de vérifier que leurs moyens opérationnels et leurs ressources humaines, financières, matérielles, informatiques et télématiques correspondent aux exigences de l'exécution de leur mandat et tiennent compte de l'évolution des conditions dans lesquelles elles opèrent. Chaque mission est examinée en fonction de ses spécificités.

### **Gains d'efficacité dans la gestion des ressources opérationnelles**

28. Au Siège comme sur le terrain, les innovations dans la gestion des ressources opérationnelles restent le principal moyen de réduire le coût des opérations. Pour l'ensemble des missions politiques spéciales, les dépenses opérationnelles, de 303,2 millions de dollars en 2012, ont été ramenées en 2013 à 239,3 millions de dollars, et il est prévu pour 2014 de les limiter à 219,6 millions de dollars.

29. Pour réduire les frais de voyage, les techniques modernes de télécommunications sont exploitées au maximum, et les missions pratiquent la décentralisation pour avoir le personnel voulu sur les lieux où elles exerçaient leurs activités opérationnelles. Par exemple, pour ce qui concerne les missions du groupe thématique II, les membres d'équipes de surveillance des sanctions et de groupes d'experts hors Siège, à l'exception des coordonnateurs, participeront en 2014 par vidéoconférence à la présentation aux comités du Conseil de sécurité de leurs exposés initiaux et exposés de suivi. Cette pratique présente cependant certains inconvénients, dont l'impossibilité pour les États Membres d'avoir des contacts directs avec les experts lors d'entretiens en tête-à-tête.

30. De plus, le Département de l'appui aux missions a pris l'initiative d'une série de projets de maximisation de l'efficacité qui portent sur la gestion des ressources et les retours d'information des missions politiques spéciales décentralisées.

31. La plupart des gains d'efficacité relativement faciles à obtenir ont déjà été réalisés ces dernières années. Les projets d'amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources actuellement en cours portent notamment sur la consommation de carburant, les besoins en véhicules et les stocks de pièces de rechange et de

fournitures. Les mesures de rationalisation de la gestion des ressources prévues pour 2014 comprennent la réduction de la consommation des groupes électrogènes et des véhicules de transport terrestre (UNOWA); la réduction des frais de transport aériens (CMCN); la réduction des stocks de pièces de rechange, des frais d'entretien des véhicules et des coûts de maintenance (BRENUAC); la réduction des frais de location de locaux à usage de bureaux et de logements pour le personnel grâce à des déménagements (MANUL); et l'externalisation de l'exécution de projets de génie civil et des services de gestion des installations (MANUA).

32. D'autres projets de maximisation de l'efficacité ont été lancés récemment. Ils ne sont pas suffisamment avancés pour avoir une incidence notable sur les budgets des missions politiques spéciales pour 2014, mais ils ont déjà aidé à surmonter des difficultés rencontrées au cours de l'exécution du budget de 2013.

33. Pour les missions en cours, les dépenses d'équipement et celles consacrées à de gros travaux de construction (y compris pour le remplacement d'équipements ou structures existants) ont été maintenues ces dernières années à un niveau proche de zéro. Ces restrictions étaient motivées par le souci de revoir les paramètres standard de fonctionnement des missions, mais elles ne sauraient se perpétuer. Pour maintenir la capacité opérationnelle des missions, il devient en effet nécessaire de réaliser des travaux de construction et d'engager des dépenses d'équipement; des mesures seront prises pour faire en sorte que les grosses dépenses d'équipement répondent avec efficacité aux besoins opérationnels, ce qui implique des études de justification, une planification rigoureuse et des contrôles périodiques. Seuls sont effectués les achats de matériel et biens d'équipement (notamment de véhicules et de matériel informatique et télématique) qui répondent directement à des besoins opérationnels rendant nécessaire le remplacement de matériel indispensable devenu obsolète. Le Département de l'appui aux missions veille à ce que le matériel soit réparti entre les missions en fonction des besoins prioritaires.

34. Aux fins de l'établissement des budgets pour 2014, toutes les missions ont reçu pour instruction de ne pas dépasser les coefficients standard d'affectation de matériel et de les appliquer aux effectifs déployés ou qu'il est prévu de déployer, et non pas aux effectifs approuvés. Les coefficients d'affectation de matériel fixés par le Département de l'appui aux missions, qui figurent dans son Manuel des coûts et coefficients standard, sont le principal guide pour l'établissement des prévisions de dépenses de matériel. Les coefficients standard applicables au matériel informatique et télématique ont été revus en 2013, leur mise à jour ayant notamment consisté à porter à 1:1 le coefficient d'équipement en ordinateurs, tant pour le personnel recruté sur le plan national dont le travail demande de plus en plus de qualifications, et donc un appui informatique accru, que pour le personnel militaire qui collabore avec du personnel civil. Pour plus de détails sur les ratios d'équipement en véhicules et en matériel informatique pour 2014, voir plus loin les paragraphes 71 à 74.

## **E. Résultats obtenus en 2013**

35. Conformément à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/602, par. 14) acceptée par l'Assemblée générale (résolution 65/259, sect. XIII, par. 2), le Secrétariat continue de s'astreindre à formuler les indicateurs de succès de manière à faciliter la mesure

des résultats et à permettre une évaluation plus rigoureuse de l'état d'avancement des réalisations escomptées. Une autre mesure prise dans le même sens consiste à faire figurer dans les projets de budget des missions des informations sur l'exécution de leurs programmes.

## **F. Environnement opérationnel, particulièrement la coopération, les synergies et le degré de collaboration des missions entre elles ainsi qu'avec les équipes de pays et les services du Siège**

### **1. Environnement opérationnel**

36. En 2013, l'environnement opérationnel des missions politiques spéciales a surtout été marqué par des situations politiques et des conditions de sécurité instables dans les différentes zones des missions, et cette instabilité devrait perdurer en 2014. La plupart des missions politiques spéciales avaient à exécuter des mandats complexes dans des situations de conflit ouvert ou de sortie de conflit caractérisées par des conditions de sécurité précaires, notamment en Afghanistan, en Iraq, en Libye, en République centrafricaine, en Somalie et au Yémen.

37. Outre des incidences financières dues au coût des évacuations ordinaires du personnel, la dégradation des conditions de sécurité a des conséquences directes sur l'aptitude des missions à exécuter leur mandat, le personnel des Nations Unies étant menacé dans l'exercice de ses fonctions. Soucieuses que les pays prennent en main la gestion de leurs affaires, les missions politiques spéciales travaillent en étroite liaison avec leurs partenaires nationaux – gouvernementaux et non gouvernementaux – à l'exécution de tous les volets de leur mandat. Lorsque les conditions de sécurité se dégradent au point que les déplacements du personnel sont restreints, cette collaboration en pâtit. En 2013, ces difficultés se sont fait particulièrement sentir en République centrafricaine, où le personnel international a dû être évacué dans sa quasi-totalité à deux reprises, en janvier puis en mars, et en Libye, précisément à Benghazi, où la mission a eu du mal à coopérer avec ses interlocuteurs sur des volets importants de son mandat. En Somalie, dans le cadre de la création de la MANUSOM, il faut mettre en place des dispositifs de sécurité variés et fiables qui puissent être adaptés à chaque activité et à chaque site de la mission dans le pays. L'attentat terroriste perpétré le 19 juin 2013 contre le complexe des Nations Unies de Mogadiscio a rappelé l'importance cruciale de ces dispositifs.

### **2. Partenariats et coopération**

38. Les partenariats sont essentiels pour permettre aux missions politiques spéciales de mener à bien les mandats qui leur ont été confiés. En vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, les missions politiques spéciales travaillent en étroite liaison avec les organisations régionales et sous-régionales au service de la paix et de la sécurité internationales. Ces partenariats reposent sur le principe selon lequel les organismes des Nations Unies et leurs partenaires régionaux peuvent produire un effet multiplicateur s'ils s'appuient sur leurs points forts. Compte tenu de leur présence sur le terrain et des solides réseaux qu'elles ont constitués avec les acteurs nationaux, les organisations régionales ont une légitimité

et de l'influence, et jouent un rôle essentiel dans la prévention des conflits et le bon déroulement des transitions politiques.

39. On trouvera dans le projet de budget de chaque mission politique spéciale pour 2014 des informations détaillées sur les modalités de sa coopération avec les organisations régionales, les autres missions politiques spéciales, les missions de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies. On trouvera aussi un complément d'information sur la question dans le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/68/223).

### **3. Coordination et coopération entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions**

40. En réponse à la demande que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulée au paragraphe 38 du rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/67/604) qu'il a présenté à l'Assemblée à sa soixante-septième session et que celle-ci a fait sien dans sa résolution 67/246, la présente section traite de la coordination et de la coopération entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, et de l'idée qui consiste à limiter les chevauchements d'activités entre ces trois départements.

41. Ces départements traitent tous trois des problèmes importants liés à la paix et à la sécurité. Depuis quelques années, des mesures ont été prises pour qu'ils travaillent en synergie et que leurs activités se chevauchent le moins possible. Ainsi, dans les pays où des opérations de maintien de la paix sont déployées, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix continuent de collaborer étroitement pour fournir un appui à la médiation, une assistance électorale, des conseils politiques et des analyses. En outre, les missions politiques spéciales continuent de compter sur l'appui que leur apporte le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, en particulier dans les domaines de l'état de droit, de la réforme judiciaire et de la réforme du secteur de la sécurité.

42. Le Service administratif du Département des affaires politiques fournit un appui administratif à 14 missions relevant des groupes thématiques I et II, tandis que le Département de l'appui aux missions fournit un appui administratif et logistique à 20 missions politiques spéciales sur le terrain. Le Bureau des affaires de désarmement et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme fournissent chacun un appui technique et administratif à une mission. Une liste répertoriant, pour chaque mission politique spéciale, le département chef de file et le département chargé de l'appui administratif figure à l'annexe II.

43. Le Département de l'appui aux missions fournit un appui à toutes les missions sur le terrain dirigées par le Département des affaires politiques, comme le prévoit l'accord de prestation de services conclu entre les deux départements. Ceux-ci réexaminent actuellement cet accord, qui régit l'appui administratif et logistique fourni par le Département de l'appui aux missions aux missions sur le terrain dirigées par le Département des affaires politiques, le but étant de prendre en

compte les nouveaux mécanismes et dispositifs adoptés dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions.

44. S'agissant des missions politiques qui ne sont pas sur le terrain, le Service administratif du Département des affaires politiques continue de travailler en étroite liaison avec le Département de l'appui aux missions pour fournir l'appui logistique nécessaire aux éléments présents sur le terrain. En outre, il est souvent fait appel au Service administratif du Département des affaires politiques pour qu'il fournisse un appui administratif et logistique lors de la phase de démarrage, qui est délicate et soumise à des contraintes de temps, avant que ne soient arrêtées l'envergure et la portée de la mission.

45. Le 2 juillet 2013, les secrétaires généraux adjoints des trois départements ont adressé une note à l'ensemble du personnel, énonçant les mesures adoptées pour améliorer la concertation et la communication entre leurs départements et leur permettre de fournir le meilleur niveau de service au Secrétaire général, aux États Membres et aux missions sur le terrain.

46. Il est notamment prévu d'organiser des réunions mensuelles des secrétaires généraux adjoints, des sous-secrétaires généraux et des directeurs de chaque département et des réunions régulières de leurs équipes spéciales et groupes de travail, de désigner, dans chaque département, des responsables de la coordination avec les missions, d'harmoniser les échanges d'information, d'établir des notes conjointes et de réaliser des études et des évaluations conjointes. Il est également prévu d'encourager les échanges de personnel entre les trois départements, d'organiser davantage de rencontres entre les représentants spéciaux du Secrétaire général de passage et les hauts fonctionnaires des trois départements, en particulier pour qu'ils examinent les missions en transition ou susceptibles de l'être, et d'harmoniser le partage de l'information, notamment par l'envoi des doubles des câblogrammes et de la correspondance aux départements qui n'en sont pas destinataires. Des mesures sont prises pour améliorer la coordination des services d'appui fournis aux bureaux lorsque la direction d'une mission est assurée conjointement. Afin de mieux coordonner l'appui fourni aux missions sur le terrain, les trois départements ont cosigné une lettre adressée aux représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général qui prennent leurs fonctions, dans laquelle sont définis les mandats, les attributions en matière de gestion, le rapport hiérarchique au Siège et le rôle des départements. Cette lettre s'inspire des directives à l'intention des représentants spéciaux que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques utilisent actuellement. Elle engage également les représentants et envoyés spéciaux à coopérer et à partager l'information avec les autres missions sur le terrain présentes dans la région.

## **G. Règles édictées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en matière de communication de l'information par les missions politiques spéciales**

### **1. Ressources extrabudgétaires**

47. Conformément à l'opinion exprimée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir [A/65/602](#)), et réaffirmée par

l'Assemblée générale dans sa résolution 65/259, selon laquelle le volume des ressources extrabudgétaires fournies aux missions politiques spéciales doit être intégralement indiqué pour permettre de procéder à une analyse claire et transparente des crédits demandés au regard des moyens proposés au titre des différents types de financement et compte tenu des besoins recensés, on s'est efforcé de rassembler les données relatives aux ressources extrabudgétaires mises à la disposition des missions politiques spéciales ou qui ont été offertes par leur intermédiaire. On trouvera à l'annexe III du présent rapport des précisions sur le montant estimatif des ressources extrabudgétaires mises à la disposition des missions ou de celles qui sont allouées pour les activités extrabudgétaires auxquelles elles participent.

## 2. Présentation de l'information budgétaire

48. Dans sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter à l'avenir les projets de budget des missions politiques spéciales au plus tard durant la dernière semaine d'octobre, et de proposer un plan garantissant que tous les rapports relatifs aux missions politiques spéciales seront soumis avant cette échéance.

49. Le calendrier pour l'examen et la mise au point des rapports de présentation du budget pour les missions politiques spéciales tient compte d'autres obligations se rapportant au cycle d'élaboration du budget ordinaire. Bien que les travaux d'élaboration des budgets des missions politiques spéciales appelées à se poursuivre commencent tôt, les rapports correspondants ne sont examinés par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (qui fait partie du Département de la gestion) et achevés qu'en fonction des conclusions auxquelles sont parvenus le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité du programme et de la coordination au cours de leurs sessions, avant l'établissement des rapports sur l'exécution du budget et parallèlement à l'élaboration des budgets des Tribunaux pénaux internationaux et de rapports ponctuels. Des tâches quotidiennes telles que répartir les allocations de crédits et arrêter les tableaux d'effectifs, tant au titre des quotes-parts que des ressources extrabudgétaires, sont aussi effectuées tout au long de l'année. Il ne reste donc qu'une plage temporelle limitée à consacrer aux rapports sur les budgets des missions politiques spéciales. Il convient aussi de noter qu'outre le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, un certain nombre d'autres parties prenantes du Secrétariat, notamment les missions hors Siège, jouent un rôle non négligeable dans l'élaboration des propositions budgétaires.

50. Néanmoins, le Bureau s'est employé à accélérer ses travaux compte tenu de la demande de l'Assemblée générale qu'il soit fait en sorte que les propositions budgétaires pour 2014 soient présentées plus tôt qu'au cours des années précédentes. Le calendrier prévisionnel pour l'élaboration, par l'ensemble des bureaux concernés, des rapports de présentation du budget des missions politiques spéciales a été avancé de deux semaines. En conséquence, les rapports prévus pour la soixante-huitième session ont été soumis au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences par tranches successives à partir du 15 août 2013, au lieu du 30 août comme l'année précédente. Pour les budgets pour 2014, il a été possible de soumettre l'additif 2 le 15 août, l'additif 1 le 22 août, l'additif 3 le 2 octobre, l'additif 4 le 10 octobre et le présent rapport le 11 octobre 2013.

### 3. Questions diverses

51. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a pris note des informations communiquées par le Secrétaire général dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité présenté à l'Assemblée à sa soixante-septième session (A/67/346) et l'a prié de faire rapport sur un certain nombre de questions. Pour faire suite à la demande du Comité consultatif, à laquelle l'Assemblée a souscrit, ces questions sont abordées dans les paragraphes ci-après.

#### a) Stratégie globale d'appui aux missions

52. Il est rendu compte des progrès réalisés dans l'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions dans le troisième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de cette stratégie (A/67/633) et dans les deux annexes à son rapport intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 » (A/67/723, annexes I et II). Le troisième rapport annuel présente l'objectif ultime de la stratégie globale d'appui aux missions pour tous les niveaux d'appui et dans les lieux d'affectation suivants : a) au Siège de l'ONU; b) au Centre de services mondial de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie); c) au Centres de services régional d'Entebbe; et d) au sein des missions politiques spéciales et des missions de maintien de la paix.

53. Le Centre de services mondial continue de fournir à la MANUL des services d'appui administratif et des services ayant trait aux finances et aux ressources humaines qui n'exigent pas d'être sur place. Au cours des débuts de la MANUL, le Centre de services mondial a été en mesure de déployer rapidement du matériel de télécommunications ainsi que 36 véhicules et de fournir 54 techniciens dans le cadre d'équipes d'appui à la mission pour assurer un appui essentiel sur le terrain. Le Centre continue d'héberger du personnel de la MANUL et d'assurer parallèlement à la fois des services administratifs et un appui technique au sein de la mission. L'appui fourni par le Centre de services mondial à la MANUL dans sa première année de fonctionnement a permis à l'ONU d'économiser 2,5 millions de dollars grâce notamment au fait que 15 fonctionnaires assurant un appui à la mission dans les domaines du budget, des finances, des ressources humaines, des achats, de l'informatique et des communications, de la logistique et du génie ont été basés au Centre à Brindisi plutôt qu'au sein de la mission en Libye. Outre ces 15 fonctionnaires, on estime que l'appui supplémentaire fourni par le Centre à la MANUL dans les domaines des finances, des ressources humaines, des achats, du courrier et de la valise diplomatique, de l'informatique et des communications et de la logistique représente l'équivalent de 8,63 postes supplémentaires à temps plein. Ainsi, le Centre consacre, au total, l'équivalent de 23,63 postes à temps plein à l'appui de la mission, à un coût d'environ 2 millions de dollars. Si la MANUL faisait appel au même nombre de fonctionnaires en équivalent d'un temps plein pour assurer les mêmes fonctions dans le pays, il lui en coûterait 4,5 millions de dollars

par an<sup>2</sup>. La différence représente une économie annuelle de 2,5 millions de dollars pour l'Organisation.

54. Le Centre de services régional d'Entebbe fournit actuellement des services partagés à huit missions en Afrique de l'Est : trois missions dirigées par le Département des affaires politiques (BINUCA, BNUB et MANUSOM); quatre missions dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et Mission des Nations Unies au Soudan du Sud); et l'UNSOA, qui soutient la Mission de l'Union africaine en Somalie. Les tâches administratives n'exigeant pas une présence sur place dans les domaines des ressources humaines, des finances, des mouvements multimodaux et de leur contrôle, du transport du personnel et du fret, et de l'appui en matière d'informatique et de communications ont été centralisées au niveau régional afin d'assurer un appui homogène et de haute qualité au personnel de ces missions, de réduire la taille de celles-ci et de tirer parti des économies d'échelle. Ainsi, le BINUCA, le BNUB et la MANUSOM contribueront collectivement 155 500 dollars aux ressources opérationnelles du Centre de services régional pour l'exercice 2013/14.

55. En outre, le Département de l'appui aux missions évalue son expérience des différentes modalités d'appui partagé et les pratiques optimales s'y rapportant, notamment en ce qui concerne le Centre de services mondial et le Centre de services régional, le Bureau d'appui commun de Koweït qui soutient les missions en Iraq et en Afghanistan, et différentes situations où des missions ont coopéré en matière d'appui. Ce travail a pour but de repérer des moyens d'améliorer la qualité des prestations fournies aux opérations en cours et futures, y compris les nouvelles missions démarrant en Somalie (MANUSOM, dirigée par le Département des affaires politiques) et au Mali (MINUSMA, dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix).

56. En ce qui concerne la mise en œuvre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions, des informations complètes sur l'état d'avancement de cette initiative seront fournies au cours de la deuxième partie de la reprise de la soixante-huitième session, dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 ».

#### **b) Bureau d'appui commun de Koweït**

57. Le regroupement de personnel issu de la MANUA et de la MANUI dans une seule entité homogène et axée sur le service à la clientèle pour les deux missions avance comme prévu. Pour réussir cette intégration en établissant l'optique de service à la clientèle, il faut un important effort de gestion du changement et de communication, qui continuera d'être dirigé par le Comité directeur du Bureau

<sup>2</sup> Ce calcul repose sur l'hypothèse d'engagements de durée déterminée, non sur des postes temporaires, et comprend les éléments suivants : traitement, indemnité de poste, contribution du personnel et dépenses communes de personnel, congé de détente, et frais de logement, de sécurité et de transport.

d'appui commun de Koweït (composé des chefs de l'appui à la mission de la MANUA et de la MANUI) et de l'équipe de direction.

58. Depuis le lancement officiel du Bureau d'appui commun de Koweït en décembre 2012 et l'intégration des services des finances et des ressources humaines au sein du Bureau, le Comité directeur s'est consacré à des activités et initiatives destinées à renforcer et améliorer les méthodes de travail existantes en remédiant à des problèmes relevés dans la fourniture de services. Les principaux résultats de ces travaux sont l'établissement d'un catalogue de services et d'indicateurs de résultats correspondants pour les processus administratifs de gestion des ressources humaines et des finances. En outre, le Bureau a soutenu des initiatives mondiales de l'ONU telles que l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public et la mise en service d'Umoja et d'Inspira, et assumé des responsabilités supplémentaires pour la fourniture de services d'appui dans les domaines des finances et des ressources humaines, actuellement financés au moyen des ressources existantes, pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Les équipes dirigeantes de la MANUA et de la MANUI continuent d'étudier ensemble les possibilités d'extension de leur coopération intermissions.

59. Le Bureau d'appui commun de Koweït n'a pas de financement distinct mais restera une composante commune à la fois à la MANUA et à la MANUI, financée au moyen des quotes-parts des budgets des deux missions. L'effectif du Bureau pourra être adapté aux besoins des deux missions, et les ressources à affecter à l'une ou l'autre mission seront déterminées en fonction de la proportion de services rendus à chacune.

60. L'effectif proposé pour le Bureau d'appui commun de Koweït en 2014 comprend 86 postes (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 32 SM, 44 AL), relevant du Chef du Bureau, des sections des ressources humaines et des finances, et du Groupe des voyages (voir le tableau 1). De ces 86 postes, 44 sont financés à partir du budget de la MANUA (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 17 d'agent du Service mobile et 19 d'agent local), et 42 à partir de celui de la MANUI (1 P-4, 1 P-3, 15 d'agent du Service mobile et 25 d'agent local).

Tableau 1  
Effectifs du Bureau d'appui commun de Koweït

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Bureau du Chef	-	-	-	-	1	1	-	-	2	1	-	3	-	1	-	4
Section des ressources humaines	-	-	-	-	-	-	2	-	2	14	-	16	-	20	-	36
Section des finances	-	-	-	-	-	2	2	2	6	12	-	18	-	20	-	38

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Nations Unies</i>	<i>Total</i>
										<i>Service de sécurité</i>						
Groupe des voyages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5	-	3	-	8
<b>Total</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>32</b>	-	<b>42</b>	-	<b>44</b>	-	<b>86</b>

61. Le Bureau d'appui commun de Koweït est géré par la MANUA et la MANUI, les deux missions assumant la responsabilité pour les résultats du Bureau. Les prévisions de dépenses pour le Bureau sont déterminées dans le cadre de l'établissement des ressources nécessaires pour la MANUA et la MANUI. Avec la mise en place du Bureau, les deux missions s'emploient à produire des avantages correspondant aux objectifs de la stratégie globale d'appui aux missions adoptée par l'Assemblée générale en juillet 2010.

#### *Analyse coûts-avantages*

62. La principale motivation pour la création d'un bureau d'appui au Koweït pour la MANUA et la MANUI a toujours été l'insécurité en Afghanistan et en Iraq. Baser au Koweït le personnel administratif et technique dont les activités peuvent être menées en dehors du pays concerné sert principalement à réduire le nombre de fonctionnaires exposés aux risques que présentent ces missions. Il en découle des économies pour les missions, car elles ne doivent pas fournir au personnel en question des logements sécurisés ni assurer des transports en véhicule blindé ou d'autres services d'appui.

63. Les frais de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international sont aussi plus bas au Koweït qu'en Afghanistan ou en Iraq, ces deux pays étant des lieux d'affectation de catégorie E, ouvrant droit à la prime de sujétion, à l'indemnité de lieu d'affectation famille non autorisée et à la prime de danger. Le Koweït étant classé en catégorie A, aucune de ces prestations ne doit être versée aux fonctionnaires qui y sont affectés, et ceux-ci ne bénéficient pas non plus d'un congé de repos et de récupération, à la différence de leurs collègues basés en Afghanistan ou en Iraq. Ces économies, obtenues pour la première fois en 2013, se poursuivront tout au long de 2014 et au-delà.

64. Grâce à l'intégration des équipes des ressources humaines et des finances de la MANUA et de la MANUI, les fonctionnaires assurant les mêmes tâches sont physiquement côte à côte, ce qui facilite l'échange d'idées, la comparaison des procédures d'une mission à l'autre et la mise en commun d'expériences. L'utilisation des locaux a aussi été optimisée.

65. La Section des ressources humaines du Bureau d'appui commun de Koweït est à même d'appuyer non seulement ses missions clientes actuelles mais aussi d'autres missions de taille plus modeste si le besoin se présente. Une retombée positive de la création du Bureau est que l'Assemblée générale a décidé de lui confier la responsabilité de fournir un appui, financé au moyen des ressources existantes, au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

66. La constitution du Bureau a aussi donné lieu aux améliorations suivantes :

a) Les méthodes de travail ont été passées en revue et continuent d'être rationalisées. Le Bureau se dote actuellement de contrôles internes, qui donnent lieu à des évaluations permanentes destinées à remédier à toute lacune et fournir des services plus efficaces;

b) Le Bureau gère ses activités et évalue les prestations qu'il fournit en fonction des principaux indicateurs de résultat pour chaque service assuré à ses missions clientes. En mesurant ses performances par rapport à ces indicateurs de résultats et compte tenu des retours reçus des missions clientes, le Bureau est à même d'évaluer ses réussites et ses échecs et de mieux s'employer à redéfinir ses méthodes de travail pour améliorer encore la qualité de service;

c) Les fonctionnaires ont bénéficié de leur collaboration, car elle leur permet d'analyser les étapes de leurs processus de travail, de repérer les lacunes et de réaligner les méthodes de travail pour les perfectionner. Des améliorations ont été apportées au traitement des demandes de remboursement de frais de voyage, des demandes relatives au congé dans les foyers et aux voyages de visite familiale, et des indemnités d'installation, ainsi qu'au traitement de la paie, à la tenue des comptes et à l'établissement des états financiers, et à la gestion des paiements aux fournisseurs;

d) La Section des ressources humaines et le Groupe des voyages ont été restructurés, et des coordonnateurs ont été désignés pour s'occuper directement des besoins de la MANUI, de la MANUA et du personnel du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Des guichets de ressources humaines et de voyages ont été constitués et sont désormais opérationnels. Ils fournissent aux clients du Bureau les adresses de courrier électronique et les numéros de téléphone du personnel d'appui auquel ils peuvent s'adresser quand ils ont besoin de services;

e) La restructuration du Groupe de la gestion des données relatives aux ressources humaines a permis à celui-ci de ne plus se limiter à la gestion des postes et à la tenue des états de présence, et de prendre en charge le suivi de la performance de chaque unité administrative de la Section. Grâce aux données sur les performances qui sont fournies en temps utile aux chefs d'unités administratives et d'équipes, et aux rapports hebdomadaires, mensuels et ponctuels qui sont fournis aux équipes de direction des deux missions, la Section des ressources humaines a pu évoluer vers un mode de fonctionnement davantage axé sur la qualité de service et sur les besoins des clients. Le Bureau a récemment mené à bien sa première enquête de satisfaction client. Celle-ci servira de point de départ pour le suivi de la satisfaction des clients par rapport aux services fournis par le Bureau.

**c) Processus et critères utilisés par le Secrétaire général pour déterminer s'il faut ou non recommander qu'une mission soit intégrée**

67. L'intégration s'applique aux opérations de maintien de la paix multidimensionnelles et à des missions politiques spéciales concernant un pays donné. Elle doit résulter d'une conception commune de la mission par la mission elle-même et par l'équipe de pays des Nations Unies, et répondre à un certain nombre de critères (analyse partagée et accord sur les résultats, le calendrier et les responsabilités), sur lesquels il faut s'engager, quelle que soit la structure de la mission. En 2013, le Secrétaire général a mis sur pied un nouveau dispositif

d'évaluation et de planification intégrées, remplaçant le mécanisme de préparation des missions intégrées. Le nouveau dispositif simplifie les obligations en mettant clairement l'accent sur les éléments relatifs à l'intégration. Il y est surtout précisé que l'étendue et la forme de l'intégration au niveau des programmes et des opérations entre les missions et organismes des Nations Unies sont appelées à varier et que les choix doivent être dictés par les besoins particuliers de chaque situation. On y trouve un ensemble de paramètres standard permettant de définir la forme que les structures de gestion, ou l'intégration structurelle, devraient prendre. En somme, le dispositif repose sur le principe que la forme doit s'accorder à la fonction.

68. Les décisions relatives à l'intégration des fonctions de direction des missions sont prises à l'issue d'une analyse commune effectuée dans le cadre d'une évaluation stratégique intégrée. Le rapport d'évaluation stratégique est produit en commun par l'Équipe spéciale intégrée, qui comprend tous les départements s'occupant de paix et de sécurité, et par les organismes, fonds et programmes concernés. La mission d'évaluation stratégique dans un pays où une nouvelle mission doit être créée est dirigée par un haut fonctionnaire du Siège, qui prend la tête d'une équipe où sont représentés tous les membres de l'Équipe spéciale intégrée. Sur la base de l'évaluation stratégique et des vues de l'État Membre où la mission doit être créée, le Secrétaire général formule des recommandations quant au mandat et à la structure de la mission. La décision finale en la matière appartient au Conseil de sécurité.

69. Les choix quant aux types de liens structurels à établir entre la mission et l'équipe de pays des Nations Unies sont influencés par un ensemble de facteurs, qui comprennent les besoins relevés sur le terrain, le contexte politique et les conditions de sécurité, la présence et l'influence d'acteurs armés non étatiques, la situation humanitaire et les conditions d'accès, la réputation de l'ONU, le type de mandat dont doit disposer la mission, les ressources prévues, la configuration des moyens internationaux et le degré de correspondance entre le mandat de la mission et les programmes des organismes concernés. Le Secrétaire général a en particulier souligné que l'intégration devait être effectuée en tenant pleinement compte des principes humanitaires et qu'elle devait aider à protéger l'espace humanitaire et faciliter une coordination efficace de l'action humanitaire entre tous les acteurs concernés. Il convient en outre de noter que les structures intégrées peuvent être appelées à évoluer, notamment à l'occasion du renouvellement du mandat de la mission ou d'une transformation de celle-ci, et que l'absence d'intégration au niveau de la direction n'empêche pas de constituer des groupes ou équipes intégrés chargés de questions relatives à une région ou thématiques.

70. En 2010, le Secrétaire général a approuvé une politique relative aux mécanismes d'assistance électorale au sein du système des Nations Unies, qui indique que toute assistance électorale doit être fournie de manière intégrée quel que soit le contexte, et notamment que la mission soit structurellement intégrée ou non. À la suite de cette décision, et compte tenu de la nécessité de renforcer l'efficacité de l'assistance électorale, les enseignements tirés de l'intégration des activités s'y rapportant ont été diffusés conjointement par le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement. En outre, sachant que les élections ne sont pas des événements techniques isolés mais qu'elles s'insèrent dans une trame de dynamiques et processus politiques, il est désormais courant de concevoir l'appui électoral des Nations Unies dans le cadre d'une démarche plus large de promotion

de la paix et de la stabilité liée à d'autres activités des organismes des Nations Unies qui sont destinées à soutenir des transitions pacifiques, la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme.

**d) Ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique**

71. Le Département de l'appui aux missions a examiné les dotations en véhicules et en matériel informatique au sein des missions politiques spéciales et les a alignées, dans la mesure du possible, sur les ratios qu'il avait fixés et qui avaient été promulgués dans le Manuel des coûts et coefficients standard. Ainsi, les dotations proposées pour 2014 l'ont été sur la base des prévisions de déploiement de personnel pour l'exercice concerné, plutôt que sur la base de l'effectif autorisé. On trouvera dans le tableau 2 ci-après des informations sur les dotations en véhicules proposées pour 2014.

Tableau 2  
**Dotations en véhicules proposées pour 2013**

<i>Mission</i>	<i>Effectif proposé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif ajusté en fonction des taux de vacances de postes<sup>a</sup></i>	<i>Dotation standard<sup>b,c</sup></i>	<i>Dotation proposée au budget pour 2014<sup>b,c</sup> (pourcentage)</i>	<i>Écart (pourcentage)</i>
BINUGBIS	104	95	36	47	30
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	8	8	4	5	25
MANUI	513	447	166	188	13
BNUB	87	87	34	38	12
BINUCA	94	94	36	37	3
UNSCOL	25	24	11	11	–
MANUL	200	187	73	68	(7)
BRENUAC	21	20	9	8	(11)
UNOWA	26	24	11	6	(45)
CMCN	11	11	4	2	(50)
MANUA	684	642	220	91	(59)
BINUCSIL <sup>d</sup>	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 773</b>	<b>1 639</b>	<b>604</b>	<b>501</b>	<b>(17)</b>

<sup>a</sup> Comprend le personnel de l'ONU recruté sur le plan international, les administrateurs recrutés sur le plan national, les Volontaires des Nations Unies, ainsi que les militaires et le personnel de police (observateurs militaires, police militaire et personnel de police civile).

<sup>b</sup> Berlines à quatre roues motrices standard ou de luxe (véhicules de transports des soldats et véhicules utilitaires, autocars et voitures électriques non compris).

<sup>c</sup> Sur la base de matériel standard visé dans le Manuel des coûts et coefficients standard de 2012.

<sup>d</sup> Dans la mesure où le BINUCSIL va achever ses activités de liquidation en mai 2014, les ratios ne sont pas applicables dans son cas.

72. Pour cinq missions politiques spéciales (BINUGBIS, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, MANUI, BNUB et BINUCA), les dotations en véhicules proposées sont supérieures à la dotation standard. Dans le cas de la MANUI, cela est dû à l'insécurité régnant en Iraq, qui impose l'utilisation de davantage de véhicules par rapport aux coefficients standard. Dans le cas du BINUGBIS, c'est parce qu'il faut un minimum de deux véhicules dans chacun des quatre bureaux régionaux, pour des raisons de sécurité et en raison du manque d'installations d'entretien et de réparation dans les régions. Pour les trois autres missions, l'écart entre la dotation demandée et la dotation standard est faible, tant en valeur absolue qu'en pourcentage de cette dernière. Pour cinq missions politiques spéciales (MANUL, BRENUAC, UNOWA, CMCN et MANUA), les dotations en véhicules proposées sont inférieures à la dotation standard. Pour l'ensemble des missions politiques spéciales, les dotations en véhicules proposées sont inférieures de 17 % à la dotation standard.

73. On trouvera dans le tableau 3 ci-après des informations sur les dotations en ordinateurs proposées pour 2014.

Tableau 3  
Dotations en ordinateurs proposées pour 2014

Mission	Effectif proposé <sup>a</sup>	Effectif ajusté en fonction des taux de vacances de postes <sup>a</sup>	Ordinateurs <sup>b</sup>		Dotation proposée au budget pour 2014	Écart (pourcentage)
			Dotation standard <sup>c</sup>	Dotation standard plus prévisions de dépenses au titre des pièces de rechange		
BINUCA	157	153	130	150	198	32
MANUA	1 708	1 620	1 452	1 669	1 668	–
UNSCOL	83	82	48	55	55	–
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	17	17	17	19	19	–
MANUL	351	333	310	356	351	(1)
BNUB	127	127	126	145	144	(1)
UNOWA	48	44	42	49	48	(2)
BRENUAC	27	26	26	29	27	(7)
BINUGBIS	149	138	124	143	131	(8)
CMCN	23	23	23	26	23	(12)
MANUI	974	834	828	952	744	(22)
BINUCSIL <sup>d</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>3 664</b>	<b>3 397</b>	<b>3 126</b>	<b>3 593</b>	<b>3 408</b>	<b>(5)</b>

<sup>a</sup> Comprend le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, les Volontaires des Nations Unies, le personnel fourni par des gouvernements, les officiers d'état-major et les membres de la police civile.

<sup>b</sup> Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et ordinateurs de type netbook.

<sup>c</sup> Sur la base de matériel standard visé dans le Manuel des coûts et coefficients standard de 2012.

<sup>d</sup> Dans la mesure où le BINUCSIL va achever ses activités de liquidation en mai 2014, les ratios ne sont pas applicables dans son cas.

74. Pour une mission politique spéciale (le BINUCA), la dotation en ordinateurs demandée est supérieure à la dotation standard. Cela s'explique par le fait que du matériel informatique a été endommagé au cours des violences qui ont éclaté en République centrafricaine à la fin de 2012 et en 2013. Les travaux d'évaluation du matériel endommagé en vue de sa comptabilisation en pertes se poursuivent et seront prochainement achevés, après quoi le ratio s'améliorera. Pour sept missions politiques spéciales (la MANUL, le BNUB, l'UNOWA, le BINUGBIS, le BRENUAC, la CMCN et la MANUI), les dotations en ordinateurs proposées sont inférieures à la dotation standard. Pour l'ensemble des missions politiques spéciales, les dotations en ordinateurs proposées sont inférieures de 17 % à la dotation standard

#### e) Opérations aériennes

75. Dans son rapport publié sous la cote [A/67/604](#), que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution [67/246](#), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé que soient fournies des informations sur les opérations aériennes, notamment sur les dépenses de l'exercice précédent, les crédits de l'exercice en cours et le montant du budget proposé, avec la ventilation des coûts entre les missions et entre les types de moyens aériens. Le Comité consultatif a aussi indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un cadre de gouvernance pour les transports aériens.

76. Comme indiqué à l'annexe IV au présent document, 87 % des ressources prévues pour les opérations aériennes en 2014 sont consacrées à la MANUA et à la MANUI. Après avoir baissé de 93,7 millions de dollars pour 2012 à 65,6 millions pour 2013, le montant global des ressources demandées pour les opérations aériennes est encore réduit à 54,4 millions de dollars pour 2014, soit une baisse de 42 % sur ces trois années. La diminution est principalement due à la réduction de l'ampleur des opérations de la MANUA et de la MANUI, et à la fermeture et liquidation du BINUCSIL prévue en 2014.

77. Pour donner suite à la demande exprimée par le Comité consultatif dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix ([A/67/780](#)), le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale au cours de sa soixante-huitième session un rapport complet sur la gestion des opérations aériennes, comprenant notamment des informations sur le cadre de gouvernance pour les transports aériens. Ces questions ne sont donc pas abordées dans le présent rapport.

## II. Prévisions de dépenses pour l'ensemble des missions politiques spéciales mandatées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

78. Le montant total net des dépenses prévues pour 2014 au titre des 34 missions faisant l'objet du présent rapport et de ses additifs s'élève à 540 762 100 dollars (montant brut : 577 147 400 dollars). Les prévisions de dépenses, leur répartition par composante et les effectifs nécessaires sont présentés, par mission, dans les tableaux 4, 5 et 6 ci-après, respectivement. Il faut noter que les données relatives à la MANUSOM et à la mission des Nations Unies chargée d'aider à la vérification de

la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne ne figurent pas dans ces tableaux car leurs projets de budget pour 2014 ne sont pas encore achevés.

79. Le montant des ressources proposées pour 31 missions examinées dans le cadre de l'esquisse budgétaire approuvée (1 081 089 900 dollars), y compris pour le BINUCSIL, qui restera opérationnel jusqu'au 31 mai 2014, s'élève à 520 258 600 dollars.

80. Le montant des ressources proposées pour deux missions créées fin 2012 et courant 2013, à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et pour une mission politique spéciale qui devait prendre fin avant 2014, à savoir le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, s'élève à 20 503 500 dollars.

81. Le montant des ressources proposées pour la MANUSOM et la mission chargée d'aider à la vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne ne figure pas dans le présent rapport car au moment de sa rédaction, l'évaluation des besoins de ces missions n'était pas encore terminée. Une fois déterminées de façon définitive, les prévisions de dépenses relatives à ces missions seront présentées dans un nouvel additif.

82. On trouvera à l'annexe V du présent rapport la liste complète des missions politiques spéciales et leur classement parmi les missions en cours – financées au moyen des ressources approuvées – ou nouvelles – dont le financement n'est pas pris en compte dans l'enveloppe budgétaire.

83. Le tableau 4 présente, pour chacune des missions politiques spéciales, les crédits ouverts pour 2012-2013, les engagements autorisés (le cas échéant), le montant estimatif des dépenses, les écarts constatés à la fin de la période, les montants nécessaires pour 2014 et la variation entre ces montants et les crédits ouverts. Il indique également les textes portant autorisation des missions et la date d'expiration de leur mandat.

84. Une part importante des crédits demandés pour 2014 dans le présent rapport (voir fig. II) continue de concerner les deux plus grandes missions, à savoir la MANUA, dont le budget représente la plus large part des crédits demandés (35,4 %), suivie de la MANUI (25,7 %). Les groupes thématiques I (envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général), II (équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts) et III (bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions) représentent respectivement 6,8 %, 6,0 % et 26,1 % du total.

85. Les figures I et II ci-après indiquent la part que représentent les groupes thématiques I, II et III, ainsi que la MANUA et la MANUI, dans le montant global des ressources financières prévues pour les missions politiques spéciales en 2013 et 2014. Ainsi, la part des missions du groupe I devrait être portée de 5,9 % en 2013 à 6,8 % en 2014, alors que celle des missions du groupe III devrait être ramenée de 27,1 % en 2013 à 26,1 % en 2014. Ces variations s'expliquent essentiellement par le fait que pour 2014, il a été prévu de financer le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui relève du groupe I, et de liquider le BINUCSIL, qui relève du groupe III.

Figure I  
Répartition des ressources du budget approuvé pour 2013

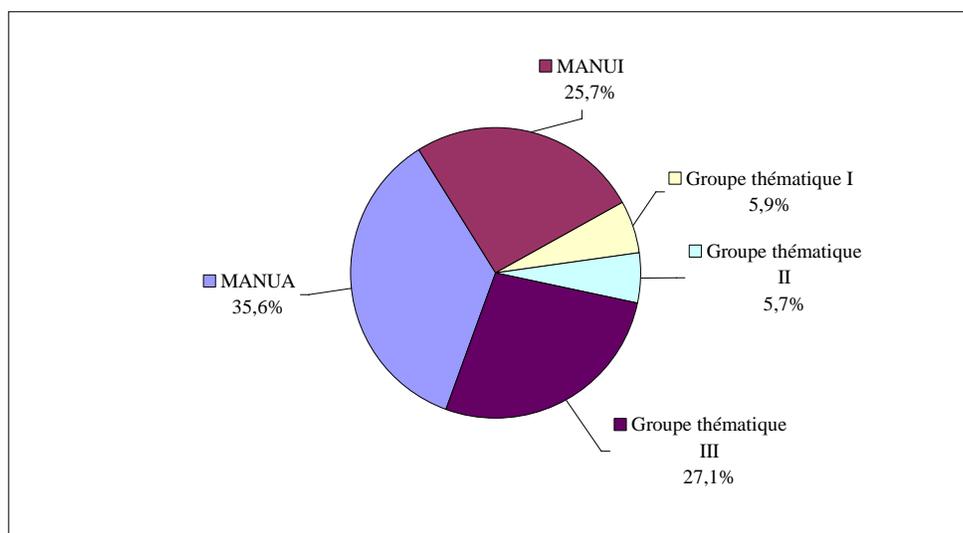
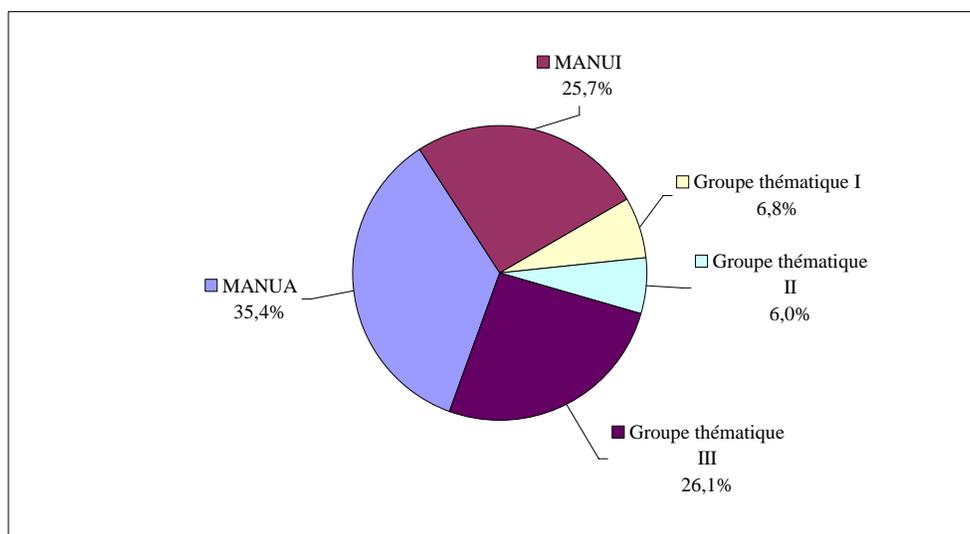


Figure II  
Répartition des ressources du budget proposé pour 2014



86. Le budget 2014 des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I a augmenté de 4,8 millions de dollars par rapport à celui de 2013 en raison, d'une part, de la création du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, prévue en 2014, et, d'autre part, d'une augmentation exceptionnelle des prévisions de dépenses au titre des mesures de sécurité pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

Huit autres missions de ce groupe, qui en compte 11, ont vu leurs prévisions de dépenses diminuer entre 2013 et 2014.

87. Les missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II ont vu leurs prévisions de dépenses augmenter d'un montant net de 1,0 million de dollars, essentiellement à cause de l'augmentation ponctuelle de 2,0 millions de dollars prévue pour la réinstallation du bureau de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en 2014 et de la création d'un huitième poste d'expert à affecter au Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée. Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution des dépenses prévues pour 7 des 11 entités relevant de ce groupe, essentiellement au titre des voyages d'experts, des voyages de fonctionnaires et des consultants.

88. Le budget global net des 10 missions politiques spéciales du groupe thématique III a baissé de 8,7 millions de dollars. Les prévisions de dépenses de la MANUSOM et de la mission des Nations Unies chargée d'aider à la vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne n'étant pas encore définitives, elles ne sont pas prises en compte dans le budget de ce groupe et figureront dans un rapport qui sera présenté ultérieurement à l'Assemblée générale. Sur les 8,7 millions de dollars de baisse des crédits proposés pour les 10 missions du groupe III, 8,0 millions de dollars correspondent à la liquidation du BINUCSIL, prévue pour le 31 mai 2014. Le budget 2014 de cinq des missions de ce groupe (le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, la Commission mixte Cameroun-Nigéria, le Bureau des Nations Unies au Burundi, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale) est en baisse par rapport à 2013; celui d'une mission (le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale) reste globalement inchangé, et celui de trois missions (le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et la MANUL) est en hausse.

89. L'augmentation des ressources proposées pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine s'explique essentiellement par la constitution de provisions au titre des primes de danger et autres prestations dues au personnel à la suite du changement de statut de leur lieu d'affectation. L'augmentation des ressources proposées pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau permettra de financer deux nouveaux bureaux régionaux et des postes supplémentaires (1 D-2 et 4 AN) et de couvrir les dépenses opérationnelles correspondantes, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2013/262), que celui-ci a approuvées. L'augmentation des ressources proposées pour la MANUL s'explique essentiellement par la baisse prévue du taux de vacance des postes de fonctionnaires internationaux et l'augmentation des dépenses communes de personnel.

90. La baisse des ressources prévues pour la MANUA s'applique essentiellement au transport aérien, car les liaisons aller-retour hebdomadaires avec Dubaï (Émirats arabes unis) ont été supprimées et il est prévu de retirer un avion de la flotte.

91. La baisse des ressources proposées pour la MANUI s'applique essentiellement aux installations et infrastructures, notamment au titre du carburant pour groupes électrogènes, des services d'aménagement et de rénovation, de la construction, et de

l'achat et du remplacement de matériel; au transport aérien, les liaisons régulières vers Amman ayant été supprimées; à l'hébergement du personnel militaire, des forces de police et du personnel civil; et aux voyages et aux formations.

### Effectifs

92. Le tableau 6 ci-après présente le nombre, la catégorie et la classe des postes demandés pour chaque mission. Les figures III et IV ci-après indiquent la part que représentent les groupes thématiques I, II et III, ainsi que la MANUA et la MANUI, dans le nombre total de postes prévus pour les missions politiques spéciales en 2013 et 2014. Les deux plus grandes missions, la MANUA et la MANUI, continuent de se partager la majorité des postes alloués aux missions politiques spéciales. La part de la MANUA ayant été ramenée de 47,3 % en 2013 à 44,0 % en 2014, en raison de la suppression proposée de 241 postes, celle de la MANUI et des groupes I, II et III a augmenté en conséquence. L'augmentation de la part revenant au groupe I s'explique également par la création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Figure III  
Répartition des effectifs pour 2013

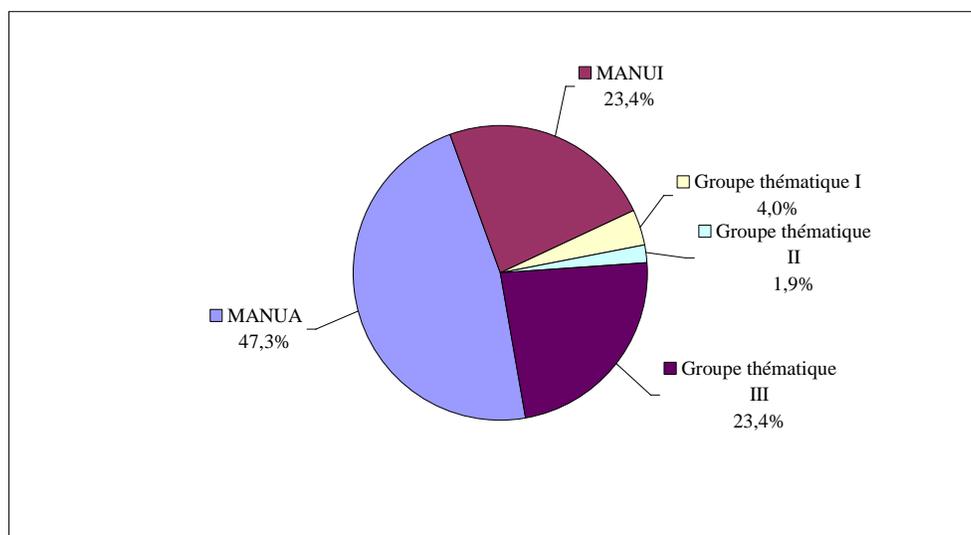
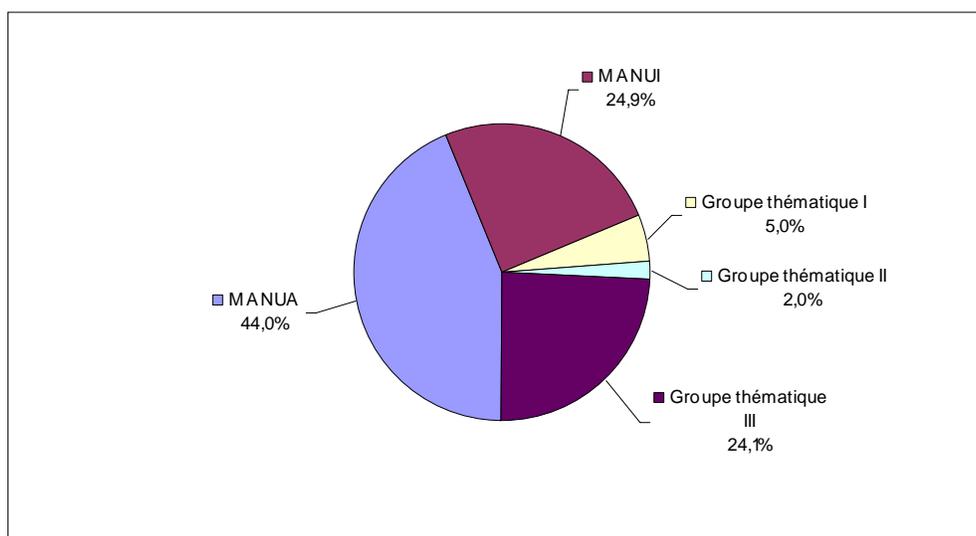


Figure IV  
Répartition des effectifs pour 2014



93. Des changements sont proposés dans le nombre et la classe des postes de 14 des 34 missions répertoriées dans le tableau 6. On trouvera à l'annexe VI du présent rapport un récapitulatif de ces changements et les principales raisons de la variation des ressources demandées. Au total, une réduction nette de 235 postes est proposée pour 2014 pour les 34 missions politiques spéciales présentées. La réduction la plus importante s'applique à la MANUA – 241 postes – et s'explique par la réaffectation des ressources humaines prévue pour simplifier les fonctions, par la suppression de personnel technique et de personnel d'appui et de locaux à Kaboul et au Koweït; et par la réorganisation de la présence physique de la mission en Afghanistan. La réduction globale du nombre de postes s'explique également par la liquidation du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, prévue en 2014. Ces réductions sont en partie contrebalancées par l'augmentation des effectifs nécessaires au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs qu'il est prévu de créer.

94. L'annexe VII du présent document informe sur les taux de vacance de postes prévus pour 2013, effectifs au 31 août 2013 et proposés pour 2014 pour les missions politiques spéciales du groupe thématique III, la MANUA et la MANUI. Les taux prévus pour 2014 prennent en compte les taux effectifs de 2013 et les déploiements prévus.

### Ressources financières

95. Les ressources nécessaires sont récapitulées par grande rubrique dans le tableau 5. Le montant proposé pour 2014, pour 34 missions, représente une réduction de 12,8 millions de dollars, répartie comme suit : des baisses au titre des dépenses opérationnelles (19,7 millions de dollars) et des militaires et du personnel de police (1,6 million de dollars), en partie contrebalancées par une augmentation proposée au titre du personnel civil (8,5 millions de dollars).

96. Les figures V et VI présentent la proportion des principales rubriques de dépenses dans les ressources prévues pour les missions politiques spéciales en 2013 et 2014. On y voit que les montants relatifs aux postes constituent la plus grande part des ressources demandées (56,8 %). Les variations les plus importantes entre 2013 et 2014 apparaissent aux rubriques Personnel civil et Transports aériens. La part des dépenses relatives au personnel civil dans l'ensemble des ressources doit augmenter de 53,9 % en 2013 à 56,8 % en 2014, tandis que celle des dépenses au titre des transports aériens doit diminuer de 11,9 % en 2013 à 10,1 % en 2014.

Figure V  
Répartition des ressources pour 2013

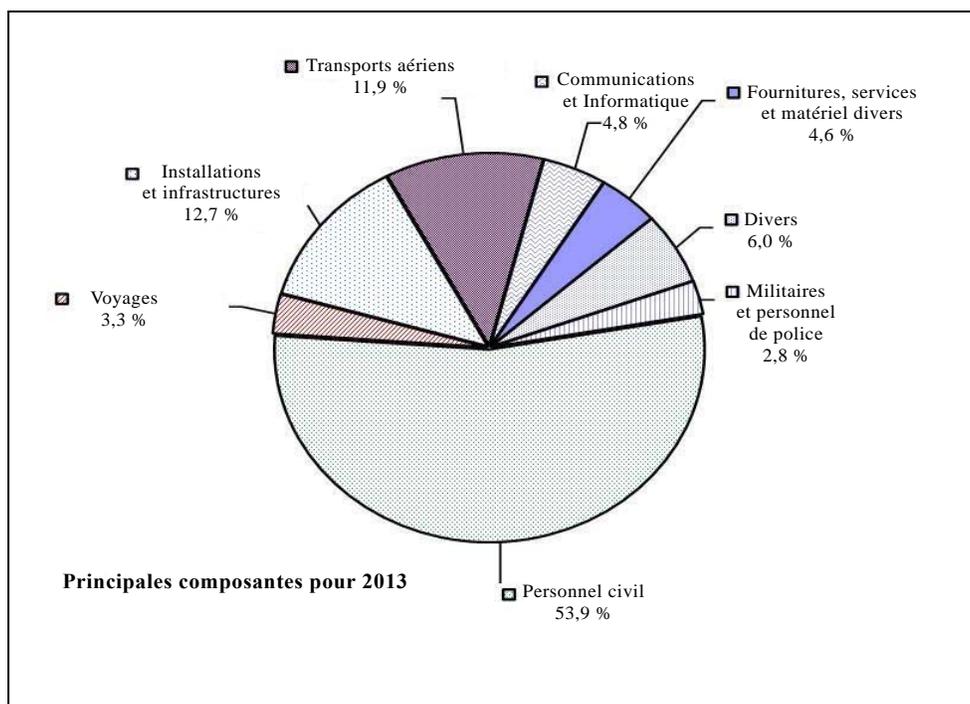
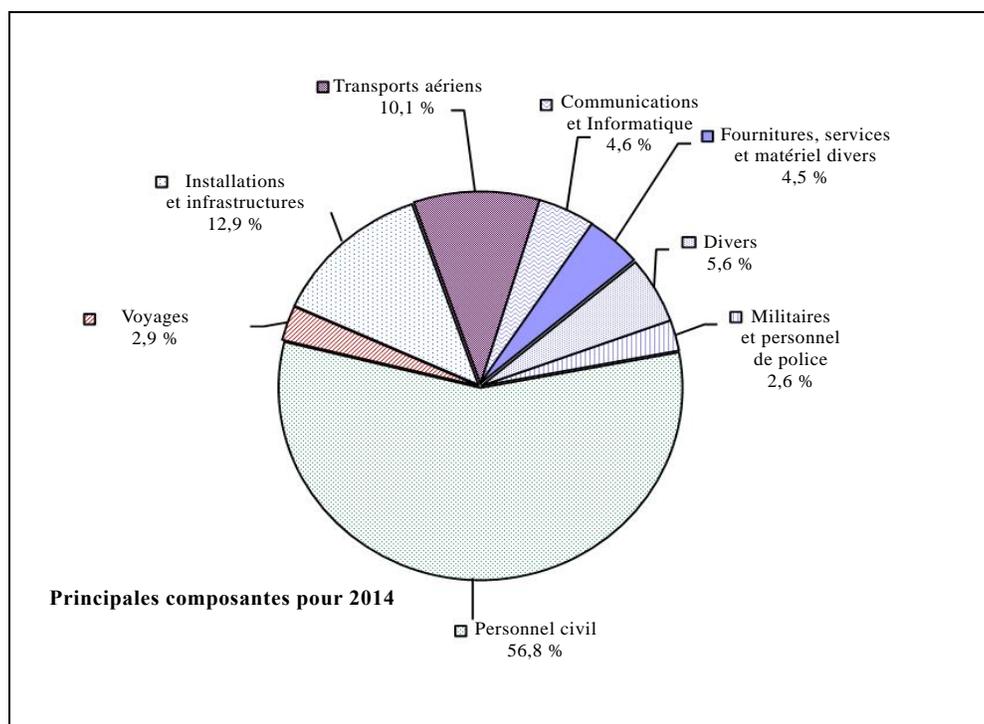


Figure VI  
Répartition des ressources pour 2014



Note : La rubrique « Divers » des figures V et VI couvre les ressources prévues aux rubriques Personnel fourni par des gouvernements, Experts, Consultants, Transports terrestres, Services médicaux, Projets à effet rapide et Transports maritimes et fluviaux.

97. Comme l'indique le tableau 5, la diminution de 1 588 100 dollars des montants prévus au titre des militaires et du personnel de police tient surtout aux réductions enregistrées par la MANUI en raison de la baisse des tarifs pratiqués dans les contrats actuels pour le logement des militaires et du personnel de police de la mission.

98. Comme il ressort du tableau 5, l'augmentation de 8 528 800 dollars à la rubrique Personnel civil tient essentiellement à : a) l'augmentation des ressources demandées au titre des postes faisant l'objet d'un recrutement national à la MANUA, résultant de l'effet combiné d'une augmentation du barème des traitements, de l'application de taux de vacance de postes inférieurs, d'une augmentation des dépenses communes de personnel et d'une augmentation du montant des primes de danger, effet partiellement contrebalancé par la réduction proposée des effectifs du personnel recruté sur le plan national; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil à la MANUI, résultant de l'application de taux de vacance de postes inférieurs pour les postes d'agent local et d'une augmentation du montant des primes de danger pour le personnel recruté sur le plan national; et c) la proposition de créer trois nouveaux postes dans deux missions du groupe I (le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen).

99. Comme il ressort du tableau 5, la réduction de 19 698 000 dollars du montant prévu pour les dépenses opérationnelles concerne les rubriques Opérations aériennes (11,1 millions), Communications (1,8 million), Voyages (2,5 millions) et Consultants (1,0 million).

100. La diminution des ressources demandées au titre des opérations aériennes provient notamment de la MANUA, où il a été mis fin aux vols hebdomadaires de navette vers Doubaï, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, et où il est proposé, à l'issue d'un examen exhaustif des moyens aériens et des heures de vol nécessaires pour satisfaire aux besoins opérationnels de la Mission, de faire passer la flotte de quatre à trois avions et de réduire le nombre total d'heures de vol. La clôture et la liquidation du BINUCSIL en 2014 est un autre facteur de réduction des ressources demandées au titre des opérations aériennes.

101. La réduction des dépenses prévues pour les communications provient essentiellement de la MANUA, en raison de l'achèvement du projet de mise à niveau des systèmes de communication de la Mission en 2012, qui a rendu inutile l'acquisition de nouveau matériel en 2014, et en raison de la baisse du coût des services d'accès à Internet à Kaboul et des liaisons en fibre optique qui raccordent les bureaux régionaux à la Base de soutien logistique de Brindisi et à la Base d'appui des Nations Unies à Valence (Espagne). Des réductions des dépenses de communications sont aussi prévues pour les missions suivantes : au BINUCSIL, en raison de la clôture et de la liquidation de la mission en 2014; au BNUB, en raison de la baisse du coût de location du répéteur de satellite et de la diminution du nombre de tours loués et de postes téléphoniques; et à l'UNSCOL, en raison de l'utilisation de liaisons en fibre optique à la place de répéteurs plus onéreux.

102. Les ressources demandées pour 2014 au titre des experts, des consultants et des voyages sont inférieures au montant des crédits ouverts pour 2013. L'annexe VIII au présent rapport récapitule les ressources approuvées pour 2013 et les ressources demandées pour 2014 au titre de ces rubriques.

103. Des crédits sont prévus pour les experts et leurs voyages pour 10 des 11 missions politiques spéciales du groupe II. Une réduction de 656 300 dollars (4 %) est proposée à la rubrique Experts pour 2014, en raison de la baisse des montants demandés pour sept missions politiques spéciales du groupe II, en partie contrebalancée par une augmentation des ressources nécessaires pour les experts des trois autres missions (le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution [1526 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées). La réduction des prévisions de dépenses relatives aux experts s'explique notamment par la diminution du nombre de voyages qu'ils seront appelés à effectuer car, à l'exception du Coordonnateur, ils participeront aux exposés initiaux et de mi-parcours par vidéoconférence. Les réductions sont également imputables aux changements apportés par la résolution [67/254](#) de l'Assemblée générale aux conditions accordées aux experts pour leurs voyages en avion au titre de leurs services contractuels.

104. Une réduction de 1,0 million de dollars (15 %) est proposée à la rubrique Consultants, du fait d'une baisse des montants demandés pour 16 des 34 missions politiques spéciales et de l'augmentation des ressources demandées pour l'une d'entre elles qui fera pour la première fois l'objet d'un budget en année pleine en

2014, à savoir la mission de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Les ressources demandées au titre des consultants demeurent inchangées pour quatre missions, et les 13 missions restantes ne prévoient aucune ressource à ce titre pour 2014 et n'en avaient pas non plus bénéficié en 2013.

105. Une réduction de 2,5 millions de dollars (14 %) est proposée pour les voyages, en raison de la réduction nette des ressources demandées pour 25 des 34 missions politiques spéciales et de l'augmentation des ressources demandées pour deux d'entre elles (celles de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental et de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs). Les ressources prévues au titre des voyages demeurent inchangées pour six missions politiques spéciales, et une mission (le Groupe d'experts sur le Libéria) ne prévoit aucune ressource pour les voyages pour 2014 (et n'en avait pas en 2013 non plus). Les réductions tiennent en partie aux changements apportés par la résolution [67/254](#) de l'Assemblée générale sur les conditions de voyage en avion.

106. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section III ci-après.

Tableau 4  
Prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation		
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé/ (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation	Mandats et dates d'expiration
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)	(8)
<b>I. Groupe thématique I, envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>								
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	2 547,0	2 280,7	266,3	1 363,4	4,3	1 397,8	(34,4)	Résolutions <a href="#">62/222</a> , <a href="#">63/245</a> , <a href="#">64/238</a> , <a href="#">65/241</a> , <a href="#">66/230</a> et <a href="#">67/233</a> de l'Assemblée générale; durée indéterminée
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	7 071,7	6 511,3	560,4	3 388,4	–	3 551,5	(163,1)	Série de résolutions du Conseil de sécurité, dont les résolutions <a href="#">186 (1964)</a> , <a href="#">367 (1975)</a> , <a href="#">1250 (1999)</a> , <a href="#">1475 (2003)</a> , <a href="#">1758 (2007)</a> , <a href="#">1818 (2008)</a> , <a href="#">1873 (2009)</a> , <a href="#">1930 (2010)</a> et <a href="#">1986 (2011)</a> ; durée indéterminée
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	4 843,6	4 694,8	148,8	2 435,6	–	2 497,3	(61,7)	Résolution <a href="#">1366 (2001)</a> du Conseil de sécurité; <a href="#">S/2004/567</a> ; <a href="#">S/2004/568</a> ; durée indéterminée
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 314,0	1 038,2	275,8	657,6	–	676,6	(19,0)	<a href="#">S/2005/497</a> ; <a href="#">S/2005/498</a> ; résolution <a href="#">1813 (2008)</a> du Conseil de sécurité; <a href="#">2099 (2013)</a> ; durée indéterminée
5. Envoyé spécial pour l'application de la résolution <a href="#">1559 (2004)</a> du Conseil de sécurité	1 465,6	1 258,5	207,1	723,6	2,6	742,7	(19,1)	Résolution <a href="#">1559 (2004)</a> du Conseil de sécurité; <a href="#">S/PRST/2006/3</a> ; durée indéterminée
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	4 524,1	4 100,3	423,8	2 193,1	–	2 339,8	(146,7)	<a href="#">S/2010/103</a> ; <a href="#">S/2011/279</a> ; durée indéterminée
7. Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie	19 734,2	14 948,2	4 786,0	12 365,3	–	12 246,2	119,1	Résolution <a href="#">66/253</a> de l'Assemblée générale; durée indéterminée

	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation		
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé/ (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation	Mandats et dates d'expiration
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)	(8)
8. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	2 970,5	2 855,3	115,2	1 672,7	–	1 808,6	(135,9)	S/2011/474; S/2011/475; durée indéterminée
9. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	5 596,5	5 443,1	153,4	4 332,2	–	3 607,6	724,6	Résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012) du Conseil de sécurité; S/2012/469; S/2012/470; durée indéterminée
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	3 624,0	3 624,0	–	3 469,4	–	3 624,0	(154,6)	S/2011/474; S/2011/475; durée indéterminée
11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs <sup>a</sup>	–	2 153,1	(2 153,1)	4 668,8	283,0	2 153,1	2 515,7	Durée indéterminée
<b>Total partiel, catégorie I</b>	<b>53 691,2</b>	<b>48 907,5</b>	<b>4 783,7</b>	<b>37 270,1</b>	<b>289,9</b>	<b>34 645,2</b>	<b>2 624,9</b>	
<b>Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>								
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	4 718,8	4 588,6	130,2	2 514,7		2 479,2	35,5	Résolution 2111 (2013) du Conseil de sécurité; 25 novembre 2014
13. Groupe d'experts sur le Libéria	1 225,1	1 191,5	33,6	531,6		632,2	(100,6)	Résolution 2079 (2012) du Conseil de sécurité; 12 décembre 2013
14. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	2 610,6	2 510,4	100,2	1 307,8		1 319,4	(11,6)	Résolution 2101 (2013) du Conseil de sécurité; 30 avril 2014
15. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	2 894,9	2 751,5	143,4	1 424,8		1 533,4	(108,6)	Résolution 2078 (2012) du Conseil de sécurité; 1 <sup>er</sup> février 2014
16. Groupe d'experts sur le Soudan	3 171,1	2 921,0	250,1	1 322,6		1 609,0	(286,4)	Résolution 2091 (2013) du Conseil de sécurité; 17 février 2014
17. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	5 503,9	5 454,7	49,2	2 797,9		2 754,8	43,1	Résolution 2094 (2013) du Conseil de sécurité; 7 avril 2014
18. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	6 252,2	6 131,5	120,7	2 971,5		3 099,8	(128,3)	Résolution 2105 (2013) du Conseil de sécurité; 9 juillet 2014

	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation		
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé/ (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation	Mandats et dates d'expiration
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)	(8)
19. Groupe d'experts sur la Libye	2 949,9	2 798,1	151,8	1 270,7		1 456,8	(186,1)	Résolution <a href="#">2095 (2013)</a> du Conseil de sécurité; 16 avril 2014
20. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution <a href="#">1526 (2004)</a> concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées	8 787,4	8 763,7	23,7	4 447,0		4 388,1	58,9	Résolutions <a href="#">2082 (2012)</a> et <a href="#">2083 (2012)</a> du Conseil de sécurité; 30 juin 2015
21. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1540 (2004)</a> , relative à la non-prolifération des armes de destruction massive	5 861,3	5 581,4	279,9	3 112,0		3 190,8	(78,8)	Résolutions <a href="#">1810 (2008)</a> et <a href="#">1977 (2011)</a> du Conseil de sécurité; 25 avril 2021
22. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	17 657,3	17 739,7	(82,4)	10 718,2	2 020,9	8 917,5	1 800,7	Résolution <a href="#">1963 (2008)</a> du Conseil de sécurité; 31 décembre 2013
<b>Total partiel, catégorie II</b>	<b>61 632,5</b>	<b>60 432,1</b>	<b>1 200,4</b>	<b>32 418,8</b>	<b>2 020,9</b>	<b>31 381,0</b>	<b>1 037,8</b>	
<b>III. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés</b>								
23. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	18 311,3	18 273,3	38,0	9 432,5	–	9 702,2	(269,7)	<a href="#">S/2010/660</a> ; <a href="#">S/2010/661</a> ; 31 décembre 2013
24. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	40 763,2	45 288,9	(4 525,7)	20 877,4	–	20 232,5	644,9	Résolution <a href="#">2088 (2013)</a> du Conseil de sécurité; 31 janvier 2014
25. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	38 826,6	38 826,6	–	20 341,6	428,4	19 834,9	506,7	Résolution <a href="#">2103 (2013)</a> du Conseil de sécurité; 31 mai 2014
26. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	30 141,7	31 453,8	(1 312,1)	4 364,1	–	12 393,2	(8 029,1)	Résolution <a href="#">2097 (2013)</a> du Conseil de sécurité; 31 mars 2014
27. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	14 312,9	14 171,4	141,5	5 872,6	82,0	6 933,2	(1 060,6)	<a href="#">S/2012/954</a> ; <a href="#">S/2012/955</a> ; 31 décembre 2013

	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation		
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé/ (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation	Mandats et dates d'expiration
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)	(8)
28. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	6 073,0	6 071,2	1,8	2 962,4	–	2 962,4	–	S/2007/279; S/2007/280; durée indéterminée
29. Bureau des Nations Unies au Burundi	33 017,6	33 453,5	(435,9)	14 955,8	–	15 586,7	(630,9)	Résolution 2090 (2013) du Conseil de sécurité; 15 février 2014
30. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	18 311,6	18 311,5	0,1	8 750,6	39,5	9 042,9	(292,3)	Résolutions 1701 (2006) et 1773 (2007) du Conseil de sécurité; S/2007/85; S/2007/86; S/2012/34; S/2012/35; durée indéterminée
31. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	12 234,6	11 266,6	968,0	6 060,3	–	6 235,4	(175,1)	S/2012/656; S/2012/657; 28 février 2014
32. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	86 676,3	86 676,3	–	47 282,3	–	46 643,7	638,6	Résolution 2095 (2013) du Conseil de sécurité; 14 mars 2014
<b>Total partiel, catégorie III</b>	<b>298 668,8</b>	<b>303 793,1</b>	<b>(5 124,3)</b>	<b>140 899,6</b>	<b>549,9</b>	<b>149 567,1</b>	<b>(8 667,5)</b>	
<b>IV. Missions d'assistance des Nations Unies</b>								
33. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	437 264,9	437 264,9	–	191 364,5	1 602,6	196 231,4	(4 866,9)	Résolution 2096 (2013) du Conseil de sécurité; 19 mars 2014
34. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	314 078,8	314 078,8	–	138 809,1	1 667,3	141 694,7	(2 885,6)	Résolution 2110 (2013) du Conseil de sécurité; 31 juillet 2014
<b>Total partiel, catégorie IV</b>	<b>751 343,7</b>	<b>751 343,7</b>	<b>–</b>	<b>330 173,6</b>	<b>3 269,9</b>	<b>337 926,1</b>	<b>(7 752,5)</b>	
<b>Total</b>	<b>1 165 336,2</b>	<b>1 164 476,4</b>	<b>859,8</b>	<b>540 762,1</b>	<b>6 130,6</b>	<b>553 519,4</b>	<b>(12 757,3)</b>	
<b>Missions politiques spéciales dont les budgets de 2014 restent à présenter</b>								
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie <sup>b</sup>	–	8 642,0	(8 642,0)	–	–	8 642,0	(8 642,0)	Résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité; 3 juin 2014
Appui des Nations Unies à la vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne <sup>c</sup>	–	1 992,1	(1 992,1)	–	–	1 992,1	(1 992,1)	Résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité

	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation		
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé/ (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation	Mandats et dates d'expiration
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)	(8)
<b>Missions politiques spéciales non reconduites</b>								
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie <sup>b</sup>	39 059,2	30 417,2	8 642,0	–	–	18 733,8	(18 733,8)	
Bureau des Nations Unies au Mali <sup>d</sup>	–	7 946,4	(7 946,4)	–	–	7 946,4	(7 946,4)	
<b>Total</b>	<b>1 204 395,4</b>	<b>1 213 474,1</b>	<b>(9 078,7)</b>	<b>540 762,1</b>	<b>6 130,6</b>	<b>590 833,7</b>	<b>(50 071,6)</b>	

<sup>a</sup> Les ressources allouées pour 2013 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs l'ont été sur la base d'une autorisation d'engagement de dépenses accordée par le Secrétaire général en application de la résolution 66/249 de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires.

<sup>b</sup> Les ressources allouées à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie pour 2013 proviennent des crédits de l'exercice biennal 2012-2013 ouverts pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

<sup>c</sup> Les ressources allouées pour l'appui des Nations Unies à la vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne en 2013 l'ont été sur la base d'une autorisation d'engagement de dépenses accordée par le Secrétaire général en application de la résolution 66/249 de l'Assemblée générale.

<sup>d</sup> Les ressources allouées pour 2013 à la Mission des Nations Unies au Mali l'ont été sur la base d'une autorisation d'engagement de dépenses accordée avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en application de la résolution 66/249 de l'Assemblée générale.

Tableau 5  
**Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation 2013-2014	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
<b>I. Militaires et personnel de police</b>							
1. Observateurs militaires	4 437,9	3 606,1	831,8	1 699,1	–	2 042,1	(343,0)
2. Contingents	27 501,6	23 490,1	4 011,5	11 051,7	–	12 014,1	(962,4)
3. Police civile	3 043,5	2 388,3	655,2	1 310,6	–	1 593,3	(282,7)
<b>Total, catégorie I</b>	<b>34 983,0</b>	<b>29 484,5</b>	<b>5 498,5</b>	<b>14 061,4</b>	<b>–</b>	<b>15 649,5</b>	<b>(1 588,1)</b>
<b>II. Personnel civil</b>							
1. Personnel recruté sur le plan international	455 797,5	492 488,9	(36 691,4)	227 916,9	–	223 729,7	4 187,2
2. Personnel recruté sur le plan national	146 545,4	167 409,5	(20 864,1)	74 360,6	–	69 988,3	4 372,3
3. Volontaires des Nations Unies	9 264,6	9 495,2	(230,6)	4 620,8	–	4 670,7	(49,9)
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	279,4	155,6	123,8	<b>166,7</b>	–	147,5	19,2
<b>Total, catégorie II</b>	<b>611 886,9</b>	<b>669 549,2</b>	<b>(57 662,3)</b>	<b>307 065,0</b>	<b>–</b>	<b>298 536,2</b>	<b>8 528,8</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>							
1. Personnel fourni par des gouvernements	1 963,6	1 485,8	477,8	894,9	–	1 302,2	(407,3)
2. Experts	29 951,8	29 072,7	879,1	14 767,5	–	15 423,8	(656,3)
3. Consultants	11 907,3	9 990,4	1 916,9	5 543,9	–	6 553,1	(1 009,2)
4. Voyages	34 266,8	32 949,0	1 317,8	15 842,5	–	18 327,8	(2 485,3)
5. Installations et infrastructures	150 704,5	136 768,4	13 936,1	69 842,3	4 340,5	70 046,1	(203,8)
6. Transports terrestres	13 327,9	13 357,6	(29,7)	5 823,6	124,1	6 003,1	(179,5)
7. Transports aériens	158 911,6	142 928,9	15 982,7	54 651,4	33,3	65 772,3	(11 120,9)
8. Transports maritimes ou fluviaux	142,2	23,3	118,9	20,5	–	122,2	(101,7)
9. Communications	41 464,4	36 231,3	5 233,1	17 747,3	638,8	19 577,2	(1 829,9)

	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Variation 2013-2014	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2013	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
10. Informatique	17 349,3	17 914,8	(565,5)	7 149,0	381,8	7 120,5	28,5
11. Fournitures médicales	5 488,0	3 605,6	1 882,4	2 363,8	72,3	2 560,8	(197,0)
12. Matériel spécial	5,9	–	5,9	–	–	5,9	(5,9)
13. Fournitures, services et matériel divers	51 182,8	39 413,0	11 769,8	24 489,0	539,8	25 518,7	(1 029,7)
14. Projets à effet rapide	1 800,2	1 701,9	98,3	500,0	–	1 000,0	(500,0)
<b>Total, catégorie III</b>	<b>518 466,3</b>	<b>465 442,7</b>	<b>53 023,6</b>	<b>219 635,7</b>	<b>6 130,6</b>	<b>239 333,7</b>	<b>(19 698,0)</b>
<b>Total<sup>a</sup> (montant net)</b>	<b>1 165 336,2</b>	<b>1 164 476,4</b>	<b>859,8</b>	<b>540 762,1</b>	<b>6 130,6</b>	<b>553 519,4</b>	<b>(12 757,3)</b>

<sup>a</sup> Compte non tenu du Bureau des Nations Unies pour la Somalie, de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, de l'appui des Nations Unies à la vérification de la destruction des armes chimiques de la République arabe syrienne, ni du Bureau des Nations Unies au Mali.

Tableau 6  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
<b>I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>																	
<b>1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	-	-	-	-	2	1	-	4	-	-	1	5	-	-	-	5
Effectif proposé pour 2014	1	-	-	-	-	2	1	-	4	-	-	1	5	-	-	-	5
<b>2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	-	-	1	3	5	-	-	10	2	-	4	16	-	3	-	19
Effectif proposé pour 2014	1	-	-	1	3	5	-	-	10	1	-	3	14	-	5	-	19
<b>3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	1	-	-	1	3	2	-	8	-	-	2	10	-	-	-	10
Effectif proposé pour 2014	1	1	-	-	1	3	2	-	8	-	-	2	10	-	-	-	10
<b>4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	-	-	-	-	-	1	-	2	-	-	-	2	-	-	-	2
Effectif proposé pour 2014	1	-	-	-	-	-	1	-	2	-	-	-	2	-	-	-	2
<b>5. Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	1	3	-	-	-	3
Effectif proposé pour 2014	1	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	1	3	-	-	-	3
<b>6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	1	-	-	1	2	2	-	6	-	-	1	7	-	-	-	7
Effectif proposé pour 2014	-	1	-	-	1	2	2	-	6	-	-	1	7	-	-	-	7

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
<b>7. Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	1	1	2	6	9	7	–	27	18	–	1	46	–	32	–	78
Effectif proposé pour 2014	1	1	1	2	6	9	7	–	27	13	–	14	54	–	24	–	78
<b>8. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	–	–	1	–	2	–	1	5	–	–	1	6	2	1	–	9
Effectif proposé pour 2014	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	–	5	2	1	–	8
<b>9. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	–	1	–	1	2	1	2	–	7	–	–	1	8	1	6	–	15
Effectif proposé pour 2014	–	1	–	1	2	2	2	–	8	2	–	1	11	1	6	–	18
<b>10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	–	1	–	3	5	3	–	13	–	–	2	15	–	–	–	15
Effectif proposé pour 2014	1	1	–	–	3	4	3	–	12	–	–	–	12	1	3	–	16
<b>11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2014	1	1	–	1	4	5	3	–	15	1	–	2	18	1	7	–	26
<b>Total partiel, groupe I</b>																	
<b>Effectif approuvé pour 2013</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>84</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>14</b>	<b>118</b>	<b>3</b>	<b>42</b>	<b>–</b>	<b>163</b>
<b>Effectif proposé pour 2014</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>99</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>25</b>	<b>141</b>	<b>5</b>	<b>46</b>	<b>–</b>	<b>192</b>

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
<b>II. Groupe thématique II, équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>																	
<b>12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	5	-	7
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	5	-	7
<b>13. Groupe d'experts sur le Libéria</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>14. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
<b>15. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
<b>16. Groupe d'experts sur le Soudan</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
<b>17. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4
<b>18. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis-trateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4
<b>19. Groupe d'experts sur la Libye</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	-	-	2
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	-	-	2
<b>20. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	1	2	3	-	6	-	-	6	12	-	-	-	12
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	1	2	3	-	6	-	-	6	12	-	-	-	12
<b>21. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	1	-	2	-	3	-	-	2	5	-	-	-	5
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	1	-	2	-	3	-	-	2	5	-	-	-	5
<b>22. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	1	1	2	9	12	4	4	33	-	-	8	41	-	-	-	41
Effectif proposé pour 2014	-	1	1	2	9	12	4	4	33	-	-	8	41	-	-	-	41
<b>Total partiel, groupe II</b>																	
<b>Effectif approuvé pour 2013</b>	-	1	1	2	11	15	17	4	51	-	-	22	73	-	5	-	78
<b>Effectif proposé pour 2014</b>	-	1	1	2	11	15	17	4	51	-	-	22	73	-	5	-	78
<b>III. Groupe thématique III, bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés</b>																	
<b>23. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	-	-	2	3	8	3	-	17	6	-	-	23	4	16	-	43
Effectif proposé pour 2014	1	-	-	2	3	8	3	-	17	6	-	-	23	5	16	-	44

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
<b>24. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	1	1	1	5	15	8	2	33	37	-	-	70	8	72	5	155
Effectif proposé pour 2014	-	1	1	1	5	15	8	2	33	37	-	-	70	8	72	5	155
<b>25. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	-	1	2	6	14	10	-	34	30	-	-	64	14	40	7	125
Effectif proposé pour 2014	1	-	2	2	5	13	9	-	32	30	-	-	62	18	40	7	127
<b>26. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	1	-	1	6	5	7	-	20	12	-	-	32	12	16	8	68
Effectif proposé pour 2014 (janvier)	-	1	-	1	4	3	2	-	11	12	-	-	23	2	11	5	41
<b>27. Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	-	10	-	2	-	12
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	-	10	-	2	-	12
<b>28. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	-	8	4	18	-	30
Effectif proposé pour 2014	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	-	8	4	18	-	30
<b>29. Bureau des Nations Unies au Burundi</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	-	1	1	1	3	15	9	-	30	23	-	-	53	14	51	5	123
Effectif proposé pour 2014	-	1	1	1	3	15	9	-	30	22	-	-	52	15	51	5	123
<b>30. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	1	-	1	3	4	2	1	13	9	-	-	22	3	58	-	83
Effectif proposé pour 2014	1	1	-	1	2	5	2	1	13	9	-	-	22	3	58	-	83

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
<b>31. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	–	–	1	3	3	4	–	12	7	–	–	19	2	6	–	27
Effectif proposé pour 2014	1	–	–	1	3	3	4	–	12	7	–	–	19	2	6	–	27
<b>32. Mission d'appui des Nations Unies en Libye</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	1	4	7	12	37	41	–	103	68	–	1	172	33	79	4	288
Effectif proposé pour 2014	1	1	3	7	11	39	39	1	102	69	–	1	172	32	78	4	286
<b>Total partiel, groupe III</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	5	6	7	16	45	109	86	3	277	195	–	1	473	94	358	29	954
Effectif proposé pour 2014	5	6	7	16	40	109	78	4	265	195	–	1	461	89	352	26	928
<b>IV. Missions d'assistance des Nations Unies</b>																	
<b>33. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	2	3	6	30	93	83	38	256	191	–	–	447	213	1 192	80	1 932
Effectif proposé pour 2014	1	2	3	6	28	80	80	26	226	176	–	–	402	187	1 022	80	1 691
<b>34. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	1	2	1	7	24	64	65	10	174	224	–	–	398	90	465	–	953
Effectif proposé pour 2014	1	2	1	7	23	66	65	10	175	224	–	–	399	91	466	–	956
<b>Total partiel, catégorie IV</b>																	
Effectif approuvé pour 2013	2	4	4	13	54	157	148	48	430	415	–	–	845	303	1 657	80	2 885
Effectif proposé pour 2014	2	4	4	13	51	146	145	36	401	400	–	–	801	278	1 488	80	2 647

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
<b>Total</b>																	
<b>Effectif approuvé pour 2013</b>	15	15	14	36	126	311	269	56	842	630	–	37	1 509	400	2 062	109	4 080
<b>Effectif proposé pour 2014</b>	16	17	13	37	122	305	262	44	816	612	–	48	1 476	372	1 891	106	3 845
<b>Variation</b>	1	2	(1)	1	(4)	(6)	(7)	(12)	(26)	(18)	–	11	(33)	(28)	(171)	(3)	(235)

### **III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

107. L'Assemblée générale est invitée à :

**a) Approuver les budgets des 34 missions politiques spéciales énumérées au tableau 4 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, soit un montant total de 540 762 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel);**

**b) Ouvrir un crédit d'un montant net de 540 762 100 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.**

## Annexe I

## Récapitulatif des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2014-2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

Crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 . . . . .	1 081 089,9
Montants qu'il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 . . . . .	–
Groupe thématique I (A/68/327/Add.1 et 6) . . . . .	37 270,1
Groupe thématique II (A/68/327/Add.2) . . . . .	32 418,8
Groupe thématique III (A/68/327/Add.3) . . . . .	140 899,6
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (A/68/327/Add.4) . . . . .	191 364,5
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (A/68/327/Add.5) . . . . .	138 809,1
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie <sup>a</sup> . . . . .	–
Appui de l'ONU aux activités de vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne <sup>a</sup> . . . . .	–
<b>Total . . . . .</b>	<b>540 762,1</b>
<b>Solde des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales . . . . .</b>	<b>540 327,8</b>

<sup>a</sup> Montant à déterminer.

## Annexe II

### Missions politiques spéciales p l'exercice 2014-2015 : départements responsables et appui administratif

	<i>Département responsable</i>	<i>Appui administratif</i>
<b>I. Groupe thématique : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>		
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	DAP	DAP
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	DAP	DAM
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	DAP	DAP
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	DAP	DAP
5. Envoyé personnel du Secrétaire général pour l'application de la résolution <a href="#">1559 (2004)</a> du Conseil de sécurité	DAP	DAP
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	DAP	DAM
7. Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie	DAP	DAM
8. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	DOMP/DAP	DAM
9. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	DAP	DAP
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	DAP	DAM
11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	DAP	DAM
<b>II. Groupe thématique : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>		
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	DAP	DAP
13. Groupe d'experts sur le Libéria	DAP	DAP
14. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	DAP	DAP
15. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	DAP	DAP
16. Groupe d'experts sur le Soudan	DAP	DAP
17. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	DAP	DAP
18. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	DAP	DAP
19. Groupe d'experts sur la Libye	DAP	DAP
20. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution <a href="#">1526 (2004)</a> du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	DAP	DAP

	<i>Département responsable</i>	<i>Appui administratif</i>
21. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	BAD	BAD
22. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	DECT	DECT
<b>III. Groupe thématique : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés</b>		
23. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	DAP	DAM
24. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	DAP	DAM
25. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	DAP	DAM
26. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	DAP	DAM
27. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	DAP	DAM
28. Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	DAP	DAM
29. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	DAP	DAM
30. Bureau des Nations Unies au Burundi	DAP	DAM
31. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	DAP	DAM
32. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	DAP	DAM
33. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	DAP	DAM
34. Appui de l'ONU aux activités de vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne		DAM
<b>IV. Missions d'assistance des Nations Unies</b>		
35. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	DOMP	DAM
36. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	DAP	DAM

*Abréviations* : BAD = Bureau des affaires de désarmement; DAM = Département de l'appui aux missions; DAP = Département des affaires politiques; DECT = Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; DOMP = Département des opérations de maintien de la paix.

## Annexe III

## Ressources extrabudgétaires demandées pour les missions politiques spéciales

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Groupe thématique/mission</i>	<i>Prévisions pour 2013</i>	<i>Prévisions pour 2014</i>
<b>Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>		
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	531,4	500,0
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	975,7	1 065,4
Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie	3 475,0	–
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	766,8	–
<b>Total partiel, catégorie I</b>	<b>5 748,9</b>	<b>1 565,4</b>
<b>Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>		
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1540 (2004)</a> , relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	604,5	1 100,0
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	850,0	850,0
<b>Total partiel, catégorie II</b>	<b>1 454,5</b>	<b>1 950,0</b>
<b>Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés</b>		
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	241,4	184,0
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine <sup>a</sup>	1 245,5	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	1 138,0	11 434,9
Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	1 626,5	4 550,0
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	1 044,0	1 068,0
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	225,0	225,0
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	225,0	–
<b>Total partiel, catégorie III</b>	<b>5 745,4</b>	<b>17 461,9</b>
<b>IV. Missions d'assistance des Nations Unies</b>		
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	6 570,6	6 570,6
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	2 689,4	48 071,2
<b>Total partiel, catégorie IV</b>	<b>9 260,0</b>	<b>54 641,8</b>
<b>Total</b>	<b>22 208,8</b>	<b>75 619,1</b>

<sup>a</sup> Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine a été créé pour mener à bien deux projets dont les périodes d'exécution allaient respectivement du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2013 et du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 28 février 2013.

## Annexe IV

### Ressources destinées aux opérations aériennes pour 2012-2014

	<i>Crédit ouvert pour 2012</i>	<i>Dépenses de 2012</i>	<i>Budget approuvé pour 2013</i>	<i>Budget approuvé pour 2014</i>
<b>Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest</b>				
Avions	1 706,4	1 708,7	2 637,5	2 296,1
Hélicoptères	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	288,8	265,1	422,9	245,8
Divers	186,2	272,5	215,0	185,4
<b>Total partiel</b>	<b>2 181,4</b>	<b>2 246,3</b>	<b>3 275,4</b>	<b>2 727,3</b>
<b>Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine</b>				
Avions	1 983,4	2 264,0	1 999,1	2 099,2
Hélicoptères	51,0	0,8	40,7	–
Carburants et lubrifiants	345,2	390,2	427,2	505,4
Divers	651,1	172,8	407,7	560,0
<b>Total partiel</b>	<b>3 030,7</b>	<b>2 827,8</b>	<b>2 874,7</b>	<b>3 164,6</b>
<b>Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau</b>				
Avions	141,5	124,4	121,9	94,7
Hélicoptères	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	169,9	163,1	165,8	140,2
Divers	102,0	102,0	159,0	115,0
<b>Total partiel</b>	<b>413,4</b>	<b>389,5</b>	<b>446,7</b>	<b>349,9</b>
<b>Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone</b>				
Avions	–	–	–	–
Hélicoptères	4 171,1	3 637,4	1 470,3	–
Carburants et lubrifiants	266,2	330,1	123,5	–
Divers	44,6	52,1	60,3	–
<b>Total partiel</b>	<b>4 481,9</b>	<b>4 019,6</b>	<b>1 654,1</b>	<b>–</b>
<b>Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria</b>				
Avions	1 456,4	1 715,8	853,2	341,5
Hélicoptères	145,8	–	55,7	25,6
Carburants et lubrifiants	577,3	281,1	283,2	119,7
Divers	510,7	365,3	172,9	136,8
<b>Total partiel</b>	<b>2 690,2</b>	<b>2 362,2</b>	<b>1 365,0</b>	<b>623,6</b>

	<i>Crédit ouvert pour 2012</i>	<i>Dépenses de 2012</i>	<i>Budget approuvé pour 2013</i>	<i>Budget approuvé pour 2014</i>
<b>Bureau des Nations Unies au Burundi</b>				
Avions	25,5	–	12,8	12,8
Hélicoptères	28,0	–	28,0	28,0
Carburants et lubrifiants	68,7	–	39,6	39,6
Divers	5,2	–	4,4	4,4
<b>Total partiel</b>	<b>127,4</b>	<b>–</b>	<b>84,8</b>	<b>84,8</b>
<b>Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale</b>				
Avions	–	–	–	–
Hélicoptères	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	–	–	–	–
Divers	177,5	232,7	177,5	177,5
<b>Total partiel</b>	<b>177,5</b>	<b>232,7</b>	<b>177,5</b>	<b>177,5</b>
<b>Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan</b>				
Avions	20 028,2	17 689,8	16 332,4	10 112,1
Hélicoptères	25 443,0	22 524,9	14 101,8	14 784,3
Carburants et lubrifiants	8 577,8	7 666,9	6 293,0	4 295,6
Divers	919,2	585,5	592,2	276,3
<b>Total partiel</b>	<b>54 968,2</b>	<b>48 467,1</b>	<b>37 319,4</b>	<b>29 468,3</b>
<b>Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq</b>				
Avions	7 003,5	5 051,1	5 592,7	4 508,7
Hélicoptères	16 127,0	14 456,0	10 090,1	10 827,9
Carburants et lubrifiants	1 570,8	1 621,4	2 144,3	2 093,8
Divers	903,2	632,1	621,6	347,0
<b>Total partiel</b>	<b>25 604,5</b>	<b>21 760,6</b>	<b>18 448,7</b>	<b>17 777,4</b>
<b>Total</b>				
Avions	32 344,9	28 553,8	27 549,6	19 465,1
Hélicoptères	45 965,9	40 619,1	25 786,6	25 665,8
Carburants et lubrifiants	11 864,7	10 717,9	9 899,5	7 440,1
Divers	3 499,7	2 415,0	2 410,6	1 802,4
<b>Total</b>	<b>93 675,2</b>	<b>82 305,8</b>	<b>65 646,3</b>	<b>54 373,4</b>

*Légende* : Divers = matériel et fournitures, services, frais d'atterrissage et de manutention au sol et indemnité de subsistance du personnel de vol.

## Annexe V

**Classement des missions politiques spéciales  
aux fins de l'enveloppe budgétaire pour 2014-2015  
(mission reconduite ou nouvelle mission)**

	<i>Mission reconduite</i>	<i>Nouvelle mission</i>
<b>I. Groupe thématique : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>		
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	√	
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	√	
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	√	
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	√	
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution <a href="#">1559 (2004)</a> du Conseil de sécurité	√	
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	√	
7. Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie		√
8. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	√	
9. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen <sup>a</sup>	√	
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel		√
11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs		√
<b>II. Groupe thématique : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>		
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	√	
13. Groupe d'experts sur le Libéria	√	
14. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	√	
15. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	√	
16. Groupe d'experts sur le Soudan	√	
17. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée <sup>a</sup>	√	
18. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	√	
19. Groupe d'experts sur la Libye	√	
20. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution <a href="#">1526 (2004)</a> du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	√	

	<i>Mission reconduite</i>	<i>Nouvelle mission</i>
21. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	√	
22. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme <sup>a</sup>	√	
<b>III. Groupe thématique : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés</b>		
23. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	√	
24. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	√	
25. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	√	
26. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie		√
27. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone <sup>b</sup>	√	
28. Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	√	
29. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	√	
30. Bureau des Nations Unies au Burundi	√	
31. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	√	
32. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	√	
33. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	√	
34. Appui de l'ONU aux activités de vérification de la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne		√
<b>IV. Missions d'assistance des Nations Unies</b>	√	
35. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	√	
36. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	√	

<sup>a</sup> Les ressources demandées au titre des missions ci-après ont augmenté par suite de la prorogation ou de l'élargissement du mandat : Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (voir le paragraphe 18 plus haut).

<sup>b</sup> Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone sera fermé d'ici au 31 mai 2014.

## Annexe VI

### Principaux facteurs de variation des effectifs civils nécessaires

<i>Mission</i>	<i>Nombre de postes (variation nette)</i>	<i>Récapitulatif des modifications proposées</i>
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre		– Pas de variation nette. Il est proposé de transformer 1 poste d'agent du Service mobile (agent de sécurité) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant administratif) en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (agent local).
Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie		– Pas de variation nette. Il est proposé de créer 13 postes d'agent des services généraux (Autres classes) en remplacement de 8 postes d'agent local et 5 postes d'agent du Service mobile.
Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	(1)	Il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes) ] à New York. Il est également proposer de reclasser 1 poste d'assistant spécial de la classe P-2 à la classe P-3.
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	3	Il est proposé de créer 1 poste de responsable de l'information (P-4) et 2 postes d'agent de sécurité (agent du Service mobile).
Bureau de l'envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	1	Il est proposé de créer 1 poste d'assistant administratif (agent local). Il est également proposé de reclasser 1 poste de chef de bureau de la classe D-2 au rang de Sous-Secrétaire général, 1 poste de fonctionnaire d'administration de la classe P-4 à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national et 2 postes d'assistant administratif de la catégorie des agents des services généraux (Autres classes) à la catégorie des agents locaux, en raison du transfert du bureau à Dakar.
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	26	Il est proposé de créer une nouvelle mission politique spéciale dotée de 26 postes.
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	1	Il est proposé de créer un poste de responsable de l'information (administrateur recruté sur le plan national).
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	2	Il est proposé de créer 1 poste de représentant spécial adjoint du Secrétaire général (D-2) ainsi que, au sein des services organiques, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national. Il est également proposé de supprimer 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 1 poste P-3 dans les services organiques, conformément aux recommandations que le Secrétaire général a formulées et que le Conseil de sécurité, a approuvées concernant la révision du mandat de la mission et les ajustements à apporter à sa structure et à ses effectifs.
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	(27)	Il est proposé de supprimer des postes compte tenu du fait que le Conseil de sécurité a prévu la fermeture et la liquidation de la mission.
Bureau des Nations Unies au Burundi		– Pas de variation nette. Il est proposé de reclasser 1 poste d'agent de sécurité de la catégorie des agents du Service mobile à celle des administrateurs recrutés sur le plan national.
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban		– Pas de variation nette. Il est proposé de transformer 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) en poste de fonctionnaire d'administration (P-4).
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	(2)	Il est proposé de supprimer 5 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-3, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent local), de créer 3 postes (2 P-4 et 1 P-3) et de reclasser 2 postes de P-3, l'un à la classe P-2 et l'autre à la catégorie des agents du Service mobile.

<i>Mission</i>	<i>Nombre de postes (variation nette)</i>	<i>Récapitulatif des modifications proposées</i>
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	(241)	Suppression nette de 241 postes. Il est proposé de revoir la dotation en personnel de la Mission en vue de rationaliser les fonctions de celle-ci, de réduire les effectifs et le nombre de bureaux menant des activités organiques et d'appui à Kaboul et au Koweït, et de restructurer les effectifs sur le terrain en Afghanistan.
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	3	Il est proposé de créer 2 postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3), conformément à la décision du Conseil de sécurité de transférer à la Mission les fonctions précédemment confiées au Coordonnateur de haut niveau chargé de la question des Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales. Il est également proposé de supprimer 1 poste P-5 et de créer 2 postes pourvus par recrutement sur le plan national (1 d'administrateur recruté sur le plan national et 1 d'agent local) au sein du Groupe Déontologie et discipline, dans le cadre du regroupement proposé des fonctions de déontologie et de discipline de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.
<b>Total</b>	<b>(235)</b>	

## Annexe VII

## Comparaison des taux de vacances de postes

(En pourcentage)

<i>Mission</i>	<i>UNOWA</i>	<i>BINUCA</i>	<i>BINUGBIS</i>	<i>BINUCSIL</i>	<i>CMCN</i>	<i>Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive</i>	<i>BNUB</i>	<i>UNSCOL</i>	<i>BRENUAC</i>	<i>MANUL</i>	<i>MANUA</i>	<i>MANUI</i>
<b>Conseillers militaires</b>												
Taux de vacance budgétisé pour 2013	0	0	10	0	0	–	0	–	–	–	5	62
Taux de vacance effectif au 31 août 2013	0	0	0	42,9	0	–	0	–	–	–	0	77
Taux de vacance proposé pour 2014	0	0	10	0	0	–	0	–	–	–	5	46
<b>Contingents</b>												
Taux de vacance budgétisé pour 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0	0
Taux de vacance effectif au 31 août 2013	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0	2
Taux de vacance proposé pour 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0	0
<b>Conseillers pour les questions de police</b>												
Taux de vacance budgétisé pour 2013	0	0	10	–	–	–	0	–	–	–	30	17
Taux de vacance effectif au 31 août 2013	100	25	0	–	–	–	0	–	–	–	40	50
Taux de vacance proposé pour 2014	–	0	10	–	–	–	0	–	–	–	30	17
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>												
Taux de vacance budgétisé pour 2013	10	14	10	30	0	0	7,5	5	5	15 (Libye), 9 (Brindisi, New York)	12	10

<i>Mission</i>	<i>UNOWA</i>	<i>BINUCA</i>	<i>BINUGBIS</i>	<i>BINUCSIL</i>	<i>CMCN</i>	<i>Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive</i>	<i>BNUB</i>	<i>UNSCOL</i>	<i>BRENUAC</i>	<i>MANUL</i>	<i>MANUA</i>	<i>MANUI</i>
Taux de vacance effectif au 31 août 2013	4,3	13	27	25	10,0	8,3	11,3	4,5	16	11,7	14	15
Taux de vacance proposé pour 2014	7	7	10	0	0	0	5	5	5	6 (Libye), 10 (Brindisi, New York)	7	10
<b>Administrateurs recrutés sur le plan national</b>												
Taux de vacance budgétisé pour 2013	10	0	5	5	–	5	5	3	5	15	13	17
Taux de vacance effectif au 31 août 2013	25	0	0	50	–	0	0	0	0	48,5	4	19
Taux de vacance proposé pour 2014	25	0	5	0	–	5	0	0	5	15 (Libye), 0 (Brindisi, New York)	6	20
<b>Agents locaux</b>												
Taux de vacance budgétisé pour 2013	0	1	5	5	0	5	5	3	5	15	8	20
Taux de vacance effectif au 31 août 2013	12,5	0	8	18,8	0	0	5,9	1,7	13	22,5	4	17
Taux de vacance proposé pour 2014	6	0	5	0	0	5	3	0	5	15 (Libye), 0 (Brindisi, New York)	4	16
<b>Volontaires des Nations Unies</b>												
Taux de vacance budgétisé pour 2013	–	5	5	30	–	–	5	–	–	15	11	–
Taux de vacance effectif au 31 août 2013	–	60	14	25	–	–	40	–	–	50	16	–
Taux de vacance proposé pour 2014	–	20	5	0	–	–	0	–	–	15	11	–

*Abréviations* : BINUCA = Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine; BINUGBIS = Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau; BINUCSIL = Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone; BNUB = Bureau des Nations Unies au Burundi; BRENUAC = Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale; CNMC = Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria; MANUA = Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; MANUI = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq; MINUL = Mission des Nations Unies au Libéria; UNOWA = Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest; UNSCOL = Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

## Annexe VIII

Crédits demandés au titre des experts, des consultants et des voyages,  
par mission (2013-2014)

Groupe thématique/mission	Experts				Consultants				Voyages			
	Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation		Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation		Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation	
			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcen- tage			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcen- tage			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcen- tage
<b>I. Groupe thématique :</b>												
<b>envoyés spéciaux</b>												
<b>ou personnels et</b>												
<b>conseillers spéciaux</b>												
<b>du Secrétaire général</b>												
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	-	-	-	-	24,8	24,8	-	-	286,0	222,1	(63,9)	(22)
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	-	-	-	-	208,2	176,2	(32,0)	(15)	347,1	337,7	(9,4)	(3)
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	-	-	-	-	160,8	108,4	(52,4)	(33)	430,0	369,0	(61,0)	(14)
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	-	-	-	-	84,6	75,9	(8,7)	(10)	128,6	159,9	31,3	24
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution <a href="#">1559 (2004)</a> du Conseil de sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	362,8	345,0	(17,8)	(5)
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	450,0	(50,0)	(10)

Groupe thématique/mission	Experts				Consultants				Voyages			
	Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation		Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation		Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation	
			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage
7. Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie	-	-	-	-	200,0	200,0	-	-	2057,4	1586,3	(471,1)	(23)
8. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	334,3	310,4	(23,9)	(7)
9. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	-	-	-	-	384,3	217,3	(167,0)	(43)	941,7	941,7	-	-
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	-	-	-	-	590,7	590,7	-	-	660,1	449,3	(210,8)	(32)
11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	-	-	-	-	-	130,0	130,0	-	336,7	405,8	69,1	21
<b>Total catégorie I</b>	-	-	-	-	<b>1 653,4</b>	<b>1 523,3</b>	<b>(130,1)</b>	<b>(8)</b>	<b>6 384,7</b>	<b>5 577,2</b>	<b>(807,5)</b>	<b>(13)</b>
<b>II. Groupe thématique : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>												
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	1 730,5	1 739,0	8,5	-	-	-	-	-	43,4	43,4	-	-
13. Groupe d'experts sur le Libéria	535,2	496,8	(38,4)	(0,1)	72,1	-	(72,1)	(100)	-	-	-	-

Groupe thématique/mission	Experts				Consultants				Voyages			
	Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation		Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation		Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation	
			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage
14. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 092,5	1 070,7	(21,8)	-	-	-	-	-	50,0	45,4	(4,6)	(9)
15. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 183,4	1 095,3	(88,1)	(0,1)	-	-	-	-	70,0	35,9	(34,1)	(49)
16. Groupe d'experts sur le Soudan	1 067,0	903,5	(163,5)	(0,2)	272,6	173,6	(99,0)	(36)	63,2	46,5	(16,7)	(26)
17. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 034,1	2 034,9	0,8	-	-	-	-	-	70,0	63,3	(6,7)	(10)
18. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	2 339,5	2 165,6	(173,9)	(0,1)	-	-	-	-	105,7	95,0	(10,7)	(10)
19. Groupe d'experts sur la Libye	1 148,5	950,0	(198,5)	(0,2)	-	-	-	-	65,3	47,2	(18,1)	(28)
20. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution <a href="#">1526 (2004)</a> du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	2 363,2	2 395,8	32,6	-	-	-	-	-	142,8	96,70	(46,1)	(32)
21. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1540 (2004)</a> relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	1 929,9	1 915,9	(14,0)	-	-	-	-	-	257,3	212,7	(44,6)	(17)

Groupe thématique/mission	Experts				Consultants				Voyages			
	Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation		Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation		Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation	
			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage
22. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	–	–	–	–	–	–	–	–	1055,2	831,6	(223,6)	(21)
<b>Total catégorie II</b>	<b>15 423,8</b>	<b>14 767,5</b>	<b>(656,3)</b>	<b>–</b>	<b>344,7</b>	<b>173,6</b>	<b>(171,1)</b>	<b>(50)</b>	<b>1 922,9</b>	<b>1 517,7</b>	<b>(405,2)</b>	<b>(21)</b>
<b>III. Groupe thématique : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés</b>												
23. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	–	–	–	–	214,9	184,0	(30,9)	(14)	448,40	401,60	(46,80)	(10)
24. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	–	–	–	–	169,4	169,4	–	–	623,6	623,6	–	–
25. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	–	–	–	–	100,0	91,2	(8,8)	(9)	682,2	652,6	(29,6)	(4)
26. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	–	–	–	–	17,2	–	(17,2)	(100)	284,50	160,60	(123,9)	(44)
27. Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	–	–	–	–	1 787,9	1 551,3	(236,6)	(13)	584,9	584,9	–	–
28. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	–	–	–	–	42,7	35,6	(7,1)	(17)	264,80	248,7	(16,1)	(6)

Groupe thématique/mission	Experts				Consultants				Voyages			
	Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation		Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation		Budget approuvé pour 2013 (milliers de dollars É.-U.)	Budget proposé pour 2014 (milliers de dollars É.-U.)	Variation	
			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage			Montant (milliers de dollars É.-U.)	Pourcentage
29. Bureau des Nations Unies au Burundi	-	-	-	-	81,6	74,6	(7,0)	(9)	420,5	420,5	-	-
30. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	-	-	-	-	49,2	11,0	(38,2)	(78)	223,3	196,9	(26,4)	(12)
31. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	467,0	467,5	0,5	-
32. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	-	-	-	-	1 211,9	1 210,8	(1,1)	-	1449,70	1124,60	(325,1)	(22)
<b>Total catégorie III</b>					<b>3 674,8</b>	<b>3 327,9</b>	<b>(346,9)</b>	<b>(9)</b>	<b>5 448,9</b>	<b>4 881,5</b>	<b>(567,4)</b>	<b>(10)</b>
<b>IV. Missions d'assistance des Nations Unies</b>												
33. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	-	-	-	-	378,4	186,2	(192,2)	(51)	2063,0	1879,9	(183,10)	(9)
34. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	-	-	-	-	501,8	332,9	(168,9)	(34)	2508,3	1986,2	(522,10)	(21)
<b>Total catégorie IV</b>					<b>880,2</b>	<b>519,1</b>	<b>(361,1)</b>	<b>(41)</b>	<b>4 571,3</b>	<b>3 866,1</b>	<b>(705,2)</b>	<b>(15)</b>
<b>Total</b>	<b>15 423,8</b>	<b>14 767,5</b>	<b>(656,3)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>6 553,1</b>	<b>5 543,9</b>	<b>(1 009,2)</b>	<b>(15)</b>	<b>18 327,8</b>	<b>15 842,5</b>	<b>(2 485,3)</b>	<b>(14)</b>